

2<sup>me</sup> ANNÉE. — N° 6

Août-Octobre 1920

# La Civilisation française

GUIDE POUR L'EXPLICATION  
DES CHOSES DE FRANCE

PUBLIÉ CHAQUE MOIS, A PARIS  
PAR UN COMITÉ D'HOMMES D'ÉTUDE



Bibliothèque Maison de l'Orient



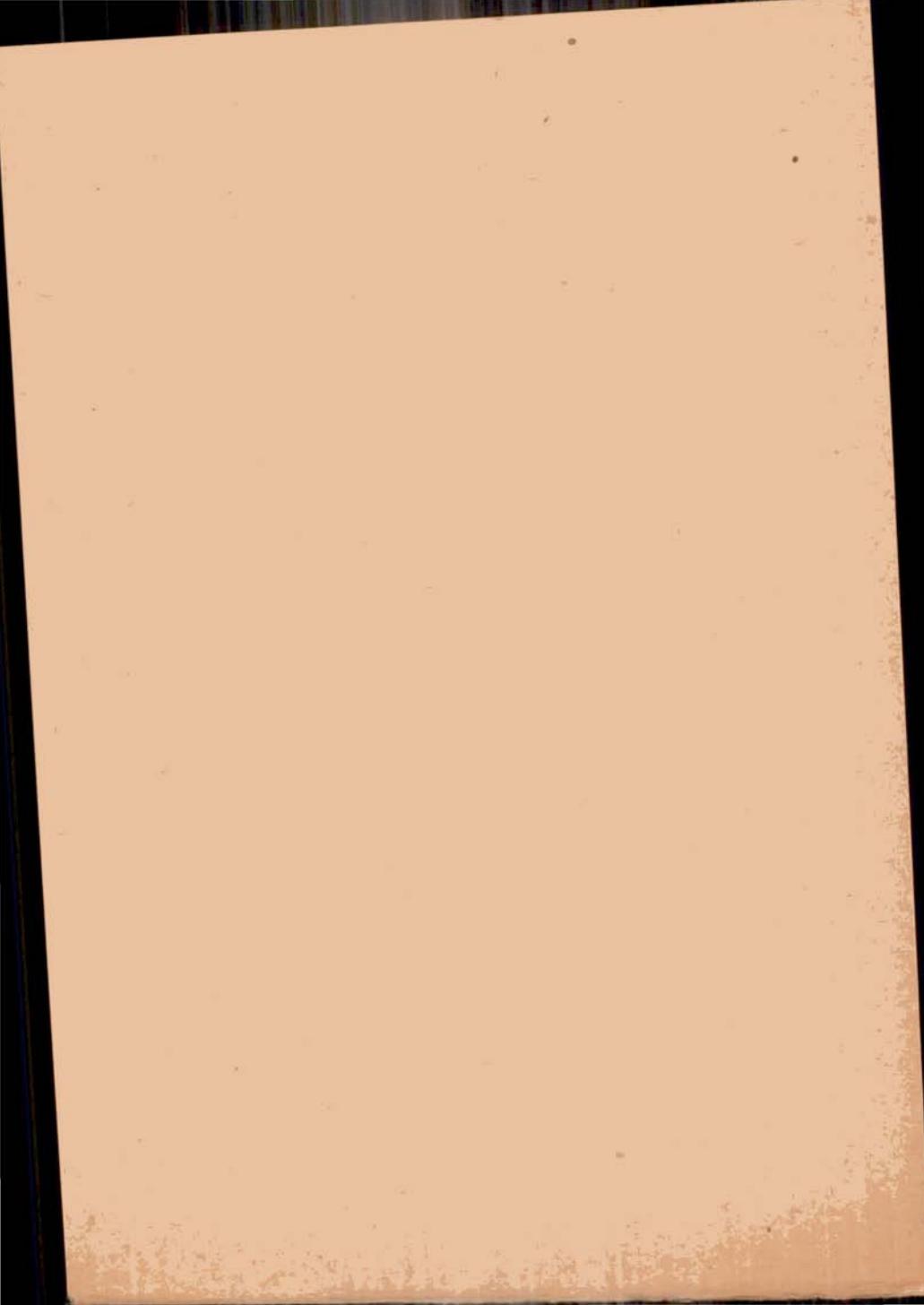
150513

*SE VEND A PARIS*

21, RUE VISCONTI (VI<sup>e</sup>)

*à l'abonnement et au numéro.*

**A BONNEMENT :** 24 fr. par an pour la France ; 26 fr. 40 par an pour l'Étranger. **LE NUMÉRO :** 2



LA  
CIVILISATION FRANÇAISE

GUIDE POUR L'EXPLICATION  
DES CHOSES DE FRANCE

---

---

COURRIER DE FRANCE

A UN FRANÇAIS ÉLOIGNÉ

*Sur quoi repose le crédit de la France en 1920 ?*

**T**ELLE est la question qui se pose à l'étranger, aujourd'hui avec une acuité toute particulière.

*Et il faut avouer que le premier aspect des choses ne semble pas de nature à inspirer en ce crédit une confiance sans réserves.*

*Est-ce que la France, en effet, ne sort pas de la guerre avec dix départements dévastés et tout un amas de ruines qu'il va falloir relever ?*

*Or, au lieu de se remettre au travail de reconstruire, ne semble-t-elle pas plutôt préoccupée de rechercher dans la jouissance du moment l'oubli de ses ruines ?*

*Non seulement sa productivité est amoindrie, mais elle paraît se refuser à consentir les plus élémentaires sacrifices qui seuls lui permettraient de surmonter les difficultés de l'heure présente.*

*Au lieu de faire appel à ses propres ressources pour cette œuvre de réédification, de restauration nationale, elle semble n'attendre de secours que du dehors, n'escompter de subsides que de ses alliés ou que des vaincus.*



*Et cependant est-ce bien sous ce jour-là qu'il convient d'envisager la situation présente, et ce premier aspect des choses correspond-il à la réalité vraie? Ou bien ne serait-ce là qu'un aspect trompeur que nous avons admis sans contrôle et sans enquête personnelle?*

*Au printemps de 1914, il existait pareillement de par le monde, une légende, d'après laquelle la France, asile du luxe et du plaisir, cachait sous son masque de fête un mal terrible qui la rongeaient : ce mal de la décadence, née d'une civilisation corrompue et qui jadis avait emporté les cités de la Grèce.*

*Cette légende que certains se plaisaient à narrer, était devenue outre-Rhin un véritable credo, et la suprême raison d'espérer, de spéculer sur la fin prochaine de la France.*

*Il a fallu les épopées de la Marne, de Verdun et de la Somme pour démontrer l'inanité de cette version et combien grossière fut l'erreur allemande.*

*Et si nous comparons cette légende d'alors avec celle d'une France fatiguée, à moitié ruinée, que certains essaient aujourd'hui d'accréditer à l'étranger, ne sommes-nous pas frappés de leur analogie? Et, il faut bien l'avouer, ne faisons-nous pas pareillement tout ce qu'il faut pour donner à cette dernière un caractère de vraisemblance?*

*N'est-ce pas chez nous cette même manie de nous dénigrer sans cesse nous-mêmes, voire même de nous calomnier?*

*Que la France soit affaiblie, que sa productivité soit diminuée certes tout cela est vrai, et aucun Français ne songe à le contester; mais comment pourrait-il en être autrement à l'issue d'un pareil bouleversement? et le fait digne de remarque n'est-ce pas bien plutôt qu'après un semblable cataclysme ce bouleversement ne soit pas encore beaucoup plus profond, beaucoup plus durable qu'il ne l'est en réalité?*

*Et aussi la caractéristique du temps présent, n'est-ce pas bien ce renouveau de vie, cette poussée d'activité qui depuis quelques mois*

se manifeste en France dans tous les domaines, et n'y a-t-il pas là un motif suffisant de faire crédit à la France?...

Et je m'étonne, en lisant certaines déclarations d'un homme d'État américain, qu'un fait aussi significatif n'ait pas proscrit ce ton de défiance à l'égard de notre pays dont on retrouve la trace dans certains de ses discours. M. Houston, Secrétaire américain au Trésor, ne déclarait-il pas dernièrement devant l'association du commerce de Chicago (journal « Le Temps » du 24 Avril 1920) : « Une des grandes nations de l'Europe, qui pendant cinq ans a levé moins d'impôts que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'en ont levé en une année, continue à avoir recours au système des emprunts et implore du secours, comme si nous étions disposés à jeter toutes nos ressources dans l'abîme... Nous avons beaucoup aidé l'Europe pendant la guerre... et nous nous bornons maintenant à tenir les engagements pris antérieurement. »

De quel « abîme » M. Houston veut-il parler?

Le crédit de la France ne repose-t-il donc plus, à ses yeux, que sur une fiction trompeuse ?

Et ici tout de suite une distinction s'impose.

Il y a deux facteurs qui interviennent pour constituer les éléments du Crédit d'une Nation, et qui si intimement liés qu'ils soient ne laissent pas d'avoir chacun une existence autonome : je veux parler du crédit personnel, ce qu'en matière de Banque on appelle le crédit en blanc, et du crédit matériel.

Si nous considérons les choses du point de vue du crédit personnel, il convient tout d'abord de tenir compte de ce crédit de nature proprement morale dont la France est en droit de revendiquer à bon droit le bénéfice. Elle n'est pas en effet de ces pays qui, reniant leur propre signature apposée au bas d'un traité, le déchirent comme « un chiffon de papier ».

La France n'a jamais failli à ses engagements; la France, de par son passé, de par son histoire, de par ses traditions, a toujours été de tout temps le pays de l'Honneur.

*Et quand en 1871, le chef du Gouvernement de la Défense Nationale consentait, par le Traité de Francfort, au nom de son pays, le paiement à l'Allemagne d'une indemnité écrasante pour l'époque, la France n'a connu dans l'accomplissement de son obligation ni atermoiements, ni tergiversations.*

*Aussi sommes-nous en droit de considérer comme un élément pondérable et effectif du crédit général d'un pays, cet élément moral qui consiste à n'avoir jamais failli à la parole donnée.*

*Et de même, si nous considérons comme élément du crédit personnel de la France sa productivité, n'avons-nous pas le droit de fonder sur elle les plus légitimes espérances ?*

*En ce qui concerne la productivité agricole, me disait l'autre jour le Président de la Chambre de Commerce d'une grande ville de France, elle est au moins aussi grande qu'avant la guerre, sous cette réserve qu'elle est momentanément suspendue dans le Nord, c'est-à-dire précisément dans les principales régions de grande culture. Mais là aussi l'activité reprend et il y a tout lieu de croire que l'année prochaine la phase aiguë des difficultés sera surmontée. La légende du cultivateur français ne produisant pas est inexistante.*

*Il y a plus, le paysan français qui avant la guerre était d'esprit plutôt routinier, hostile aux innovations, défiant à l'égard des nouveaux procédés de culture, est, de par ce fait qu'il a gagné beaucoup d'argent au cours de la guerre, beaucoup plus disposé à tenter l'expérience des nouveaux procédés, chose qu'il ne se serait jamais résolu à risquer auparavant.*

*Et aussi sommes-nous en droit de prétendre à être avant longtemps un pays exportateur de produits agricoles.*

*Et ces mêmes raisons d'espérer, ces mêmes fondements à notre crédit, nous les retrouvons en considérant notre productivité industrielle. La question industrielle, certes, est infiniment plus complexe.*

*Il y a d'une part la question ouvrière et la solution des divers*

problèmes qu'elle pose, solution que nous sommes d'ailleurs en droit d'attendre avec confiance.

Il y a d'autre part la question du charbon, car nous sommes aujourd'hui tributaires de l'étranger.

Néanmoins une volonté très nette se manifeste dans le pays, aussi bien dans le domaine industriel que dans le domaine agricole : le pays veut produire.

Et c'est en vain que des agitateurs ont essayé d'exploiter l'ère des difficultés passagères pour créer une ambiance favorable à l'éclosion d'un mouvement révolutionnaire, leur tentative a déjà avorté.

Si nous considérons, maintenant, cet élément du crédit, que j'appellerai volontiers le crédit matériel, sous quel aspect la question nous apparaît-elle?

Je crois qu'elle ne se pose même pas.

En effet, quelles garanties plus effectives peut-on exiger d'un pays que celles que représentent tant la richesse de son sol que les richesses de son sous-sol : minerais de fer, potasses d'Alsace, phosphates du Maroc et de l'Afrique du Nord, ..etc....

R.

---

LA NORMANDIE  
TRAIT D'UNION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

---

VI

*La Normandie à l'époque moderne*

par HENRI PRENTOUT  
(Université de Caen).

La Normandie est rentrée avec joie dans le sein de la famille française ; elle n'en sera plus jamais séparée, elle ne retombera plus sous la domination anglaise, mais par le fait de ses origines scandinaves, de son union renouvelée passagèrement avec l'autre rive de la Manche, elle conserve des caractères particuliers qui lui constituent une physiologie originale. Et aussi les Normands, si français de cœur qu'ils se soient montrés pendant l'oppression étrangère ou lors du recouvrement, de la *Réduction*, manifestent un attachement très profond pour leurs institutions provinciales.

Aussitôt après la reconquête, le gouvernement de Charles VII qui a l'intelligence de cette situation, charge un certain nombre de commissaires, tous experts dans les choses normandes, d'administrer ce pays. C'est Dunois qui y possède le comté de Longueville sur la rive gauche de la Seine, c'est le connétable Artur de Richemont qui a gagné la bataille de Formigny, c'est l'évêque de Bayeux, Louis d'Harcourt, archevêque de Jérusalem, un des hommes les plus considérés de l'époque, c'est enfin le sénéchal de Normandie, Pierre de Brézé. Et la première requête des Normands sortie de leurs États provinciaux, c'est le rétablissement ou le maintien des institutions normandes, l'Echiquier, une Cour des aides et le maintien de l'Université de Caen, seul bienfait que la Normandie dût à la domination anglaise. Dès 1450, Charles VII confirme l'Université ; en 1458, il confirmera

solennellement la Charte aux Normands, et par cela même il donne une vie régulière aux États provinciaux, car c'est un principe établi par cette charte que le roi ne peut voter l'impôt que du consentement des Normands représentés par leurs États, et pendant deux siècles, de 1458 à 1657, ceux-ci joueront leur rôle avec une très grande régularité.

Sous Louis XI eut lieu la dernière restauration du duché. Pendant la guerre de la Ligue du Bien Public, après la bataille de Montlhéry, par le traité de Saint-Maur, le roi abandonna à son frère Charles le duché de Normandie en échange du Berry. Le nouveau duc fut bien accueilli par les Normands et « a toujours semblé aux Normands, dit Comynes, que si grant duché comme le leur requiert bien un duc ». Le 1<sup>er</sup> décembre 1465, l'évêque de Lisieux, l'historien Thomas Basin remit solennellement à Charles l'anneau ducal par lequel il lui donnait en mariage la Normandie. Mais les conseillers du nouveau duc virent bientôt avec déplaisir l'intrusion dans les affaires de l'état normand du duc de Bretagne, François et de ses conseillers bretons. Celui-ci se retira à Caen ; sans doute il travaillait à mettre la main sur la Basse Normandie. Louis XI profita de ces divisions pour « reprendre son duché de Normandie » ; ce fut l'affaire de quelques semaines. Mais, en octobre 1467, les Bretons et le duc Charles réconciliés rentraient à Caen et s'y maintenaient pendant un an. En 1468, la Normandie était de nouveau entre les mains du roi ; elle n'en devait plus sortir.

C'en était fait du duché. Toutefois l'importance de la province et le désir qu'avaient les rois de ménager le sentiment d'indépendance firent donner à ce pays des gouverneurs d'illustre naissance : Saint-Pol, le connétable, le duc de Luxembourg sous Louis XI. Sous Charles VIII, à partir de 1491, ce ne fut rien moins que le premier prince du sang, le duc d'Orléans, que le jeune roi avait voulu « marier à la Normandie ». Ce gouvernement du futur roi eut pour la province d'heureuses conséquences. Les États provinciaux surent gagner la faveur du duc au point d'exciter la jalousie du roi auquel on faisait craindre un mouvement séparatiste, mais le duc d'Orléans devenu Louis XII n'oublia pas les bons procédés des Normands, il eut à cœur de les satisfaire et, pour don de joyeux avènement, il répondit à des vœux depuis longtemps

exprimés en transformant l'Echiquier normand temporaire composé de magistrats détachés du Parlement de Paris, cour que l'on oubliait trop souvent de réunir, en un Echiquier perpétuel (1499).

Sous Louis XII, la Normandie eut pour gouverneur général le premier ministre lui-même, le grand favori, l'illustre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen; sous François I<sup>er</sup>, ce fut d'abord le premier prince du sang, le duc Charles d'Alençon, plus tard, le premier dauphin François qui eut pour lieutenant général l'amiral Chabot, l'un des principaux conseillers du roi; puis les ducs de Bouillon se succédèrent dans ce gouvernement pendant la seconde moitié du siècle.

La première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle avait été une époque de prospérité, de renaissance. Souvent menacée par les Anglais, la Normandie a néanmoins joui après 1470 d'une paix relative; jusqu'aux guerres de religion, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, elle n'a été le théâtre d'aucune guerre. Cette longue époque de tranquillité lui permet, malgré l'accroissement des impôts, de se relever. L'agriculture est florissante, un peu partout renaît l'industrie drapière; dans les environs de Rouen notamment, à Elbeuf, à Darnétal. Enfin c'est surtout une belle époque pour la marine normande; Honfleur et Harfleur, si prospères au xv<sup>e</sup> siècle, s'envasent; mais François I<sup>er</sup> crée le port du Havre dont il veut faire un port de guerre (1515). Les marins dieppois et honfleurais ont eu une grande part aux découvertes; s'ils n'ont pas précédé Christophe Colomb dans la découverte de l'Amérique, ils sont apparus de bonne heure au Brésil, dès 1503, avec Paulmier de Gonneville. En 1506, un Honfleurais, Jean Denis, découvre le Labrador, où il est suivi par un Dieppois, Thomas Aubert. Le grand armateur dieppois, Jean Ango, fait rechercher de 1520 à 1540 par ses capitaines toutes les routes qui vont au pays des épices. En 1529, les frères Parmentier abordent à Sumatra.

Riche de son agriculture, de son industrie, de son commerce maritime, la Normandie devait être un des foyers de la Renaissance. Archevêques, abbés, princes, grands marchands rivalisent. De nombreux monuments religieux sont terminés dans le style gothique flamboyant à Rouen, Verneuil, Évreux, Pont-Audemer, Alençon. Le style de la Renaissance apparaît à Caen, à Saint-Étienne-le-Vieux, s'affirme au chœur de Saint-Pierre, à celui de Tillières. Déjà des palais étaient

construits dans un style nouveau : hôtel Bourgtheroulde à Rouen, dont les bas-reliefs retracent l'entrevue du Camp du Drap d'Or. A Gaillon s'élève le fastueux palais archiépiscopal de Georges d'Amboise qui, avec ses portiques, ses jardins, annonce déjà la Renaissance. Des artistes italiens y travaillèrent aussi et ce sont certainement des ateliers franco-italiens qui décorent les hôtels élevés par la munificence des marchands caennais d'Ecoville, et Duval de Mondrainville. Mais les maîtres maçons sont des Normands : Hector Sohier, les Le Prestre, comme à Rouen et à Gaillon, les Le Roux, les Desaubeaux.

La Renaissance intellectuelle se manifeste parallèlement par l'introduction de l'imprimerie à Rouen, à Caen, à Alençon. L'Université de Caen entre tout à fait dans le courant de l'humanisme ; de bonne heure on y enseigne le grec et l'hébreu et à cette heure elle peut rivaliser avec le Collège de France. « Au début, a dit M. Ferdinand Buisson, Renaissance et Réforme, c'est tout un. » La Réforme devait apparaître de bonne heure en Normandie.

Le clergé de la province souffrait des mêmes maux que celui du reste de la France ; il était particulièrement nombreux et constituait trop souvent une sorte de prolétariat clérical, mal instruit et mal payé : les abbayes souffraient du régime de la *commend*e qui les livrait aux grands, à des étrangers, à des Italiens, ce qui contribuait à la diffusion de l'italianisme et de la Renaissance. Il en était de même des évêchés trop souvent confiés à des Italiens ou à des prélats de cour qui ne résidaient point. La partie éclairée du clergé formée par les maîtres de l'Université de Caen réagissait fortement contre ces abus. Elle s'imprégnait d'ailleurs des idées nouvelles. L'Université comptait des disciples de Lefèvre d'Étapes, ou Fabrisiens, des Luthériens.

La Réforme avait un autre foyer à Alençon, capitale du duché, avec Marguerite, sœur du roi, qui protégea les Fabrisiens, puis accueillit des hérétiques notoires. Tout autour d'Alençon et plus loin, à Sées, à Bellême, se constituaient des centres réformés. Sous Henri II, le calvinisme prit la direction du mouvement, l'organisa, « dressa » des églises. Par l'appui des seigneurs, le Caux, le Cotentin, le Bessin avec les Colombières de Briqueville, les Sainte-Marie d'Agneaux, les Aux Épaules furent gagnés. Dans les villes, les églises se « dressaient » à Rouen, à Dieppe, à Montivilliers, au Havre, à Caen, à Saint-Lô. Des

rapports s'établissaient avec les réformés d'Outre-Manche. Knox, le calviniste écossais, prêchait à Dieppe. Seul, le diocèse d'Évreux échappa pour la plus grande partie au mouvement. Sous François II, l'agitation commençait. En 1562 enfin éclatait un véritable soulèvement dirigé contre le culte des images et contre le clergé et les moines, mouvement à la fois religieux et social.

La Normandie est à partir de ce moment-là en proie aux guerres de religion. Coligny fait un raid dans la province en 1563. Le Havre est livré aux Anglais ; car la reine Élisabeth cherche dans ces circonstances favorables une revanche à la perte de Calais et elle veut mettre la main sur cette place de guerre normande. Mais les réformés n'ont pas perdu tout sentiment national ; ils se réconcilient avec Charles IX et reprennent Le Havre.

Les désordres de 1562, l'apparition de l'étranger, des traités tels que celui de Saint-Maur habilement conçus pour désorganiser les églises amènent progressivement un recul du protestantisme. Sous Henri III, ce recul se dessine. Les Guises ont des intérêts, des fiefs en Normandie, Aumale, Elbeuf ; ils y constituent leur parti. La Ligue y est puissante. La démocratie rouennaise passe du protestantisme au fanatisme de la Ligue. Celle-ci en Normandie est à la fois une protestation contre l'absolutisme royal, une affirmation des droits de la province ; c'est un mouvement démocratique et provincial autant qu'un mouvement religieux.

Caen reste fidèle à Henri III, puis à Henri IV. Celui-ci à Ivry, à Arques, avec l'appui de l'Angleterre reconquiert la Normandie. Il y tiendra en 1590 l'assemblée des Notables où il fera de belles promesses. En réalité, il aura dorénavant « son épée au côté », il se défiera, et aussi ses successeurs, de tout ce qui peut entretenir le sentiment d'indépendance, il convoquera moins régulièrement les États provinciaux dont les « conventions » s'espaceront de plus en plus sous Louis XIII et sous Louis XIV pour disparaître après 1657.

De nouveaux agents du roi entrent en scène ici comme partout. En 1542, la généralité de Normandie a été dédoublée ; en 1638, une nouvelle généralité est constituée à Alençon. Cette création mécontente tous les corps administratifs de la province ; avec la grande misère, l'accroissement considérable des charges qui pèsent sur les paysans par

suite de la politique de Richelieu contribue à provoquer la révolte des Nu-Pieds (1639).

Le mécontentement des nobles, l'ambition du gouverneur de Normandie, le duc de Longueville, ou plutôt de la duchesse jetteront la province dans le mouvement de la Fronde ; mais les masses ne suivront point le gouverneur, la Fronde avortera. Le pays avait soif de calme, de tranquillité ; il voulait reprendre une vie de travail paisible, interrompue depuis quatre-vingts ans.

La monarchie n'avait pas moins le désir de restaurer son autorité : déjà avaient apparu à titre provisoire des commissaires *départis*, des intendants de police, de justice, de finances ; ils absorbèrent bientôt dans les généralités tous les pouvoirs des *Bureaux de finance*, ils joignirent à leurs attributions financières le contrôle sur l'administration de la justice ; et après la disparition des États ils n'eurent plus de contre-poids. On pourrait appeler la dernière période de l'histoire de la province *la Normandie sous les Intendants*, ce qui serait cependant commettre une injustice à l'égard des gouverneurs dont la charge tendit à se fixer, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et au xviii<sup>e</sup>, dans la maison d'Harcourt. Ceux-ci, gouverneurs presque héréditaires, avaient certainement une très grande part aux affaires, une très grande influence ; mais dans le détail de l'administration, le pouvoir appartenait aux intendants.

Distinguons cependant les intendants du xvii<sup>e</sup> siècle et ceux du xviii<sup>e</sup>. Sous Louis XIV, la charge de l'Intendant se ressent encore de ses origines, elle a quelque chose de peu fixe, de temporaire ; l'intendant est souvent déplacé. Ce n'est que sous Louis XV que l'on trouve les grands intendants qui restèrent longtemps en fonctions et purent entreprendre de grandes choses. Lallement de Léviguen à Alençon, Orceau de Fontette à Caen, Thibaut de Crosne à Rouen, pour ne citer que les plus célèbres. Ils purent se consacrer au relèvement économique de leur généralité, aux grands travaux publics. La province avait d'ailleurs à cette époque à se relever du nouveau coup que lui avait porté la Révocation de l'Édit de Nantes.

Certes, le protestantisme après les guerres de religion avait continué de rétrograder. La noblesse peu à peu attirée par la cour, la bourgeoisie qui se tournait vers les charges s'en détachaient. Mais les marchands, les fabricants, les artisans et dans certaines régions les paysans

restaient fidèles au calvinisme et résistaient aux efforts de la contre-réforme catholique. Celle-ci se manifestait par l'introduction des Jésuites, à Caen, à Eu, à Alençon, à Rouen, par la fondation d'Oratoires et de Carmels. Une création originale fut celle de l'ordre des Eudistes due au célèbre Père Eudes, frère de l'historien Mézerai. Les évêques aussi essayaient d'amender leur clergé, les séminaires se multipliaient. Malgré les efforts de la Réforme catholique et la propagande des missions, les protestants étaient encore fort nombreux en Normandie sous Louis XIV. La Révocation provoqua parmi eux une émigration dont les conséquences ont été incalculables. Ce sont des Normands qui sont allés porter en Angleterre les procédés de l'industrie textile et ont contribué à la renaissance industrielle de ce pays ; des marins normands émigrèrent à Ipswich, à Southampton. La colonie normande de Londres, les églises du Refuge qui avaient déjà compté tant de Normands au xvi<sup>e</sup> siècle virent arriver de nouveaux émigrants. On calcule que, de 1685 à 1700, cette émigration a coûté à la province 184.000 habitants, mais elle avait commencé avant 1680 et s'est continuée après 1700. Les villes industrielles surtout furent très éprouvées. Rouen a perdu 20.000 habitants ; l'industrie et le commerce à Caen, à Alençon surtout ont été désorganisés.

De telles pertes sont irréparables. Mais en ce temps un accroissement rapide de la population comblait les vides. Si la Normandie n'a jamais recouvré ce que la Révocation lui a fait perdre en activité industrielle et en valeur morale, la province paraît au xviii<sup>e</sup> siècle bien peuplée ; elle jouit après la paix d'Utrecht d'une longue période de paix. Elle a beaucoup souffert des guerres de la fin du règne de Louis XIV, ses ports ont été bombardés, ses marins, ses laboureurs appelés sur les vaisseaux du roi et à la milice. Sous Louis XV, les guerres, même les guerres anglaises, ne l'atteignent que rarement ; si on laisse de côté le débarquement des Anglais à Cherbourg en 1758, elle reste indemne. Aussi l'agriculture renaît, l'industrie se développe ; on fabrique des toiles rayées à carreaux de fil et de coton teints, des toiles imprimées. Le travail à domicile occupe la population des villages et leur donne un supplément de salaire appréciable. C'est une époque de paix, de calme intérieur, de bonheur. Les intendants abolissent la corvée, ouvrent de grandes routes. La Chambre de Commerce

est créée à Rouen en 1703, au Havre en 1758. A partir de 1761, les Sociétés d'agriculture s'organisent.

Cette prospérité dure jusqu'au traité de commerce de 1786 qui sacrifie l'industrie normande à l'industrie anglaise, mieux outillée, et amène une décadence de notre draperie, de notre bonneterie, de la faïence à Rouen. A la veille de la Révolution, une crise économique qui se manifestait par le chômage éclatait dans la province, les cahiers de 1789 se faisaient l'écho de ces plaintes contre le traité de 1786.

Au point de vue politique, il y avait depuis 1771 une certaine agitation. Après la suppression de ses États provinciaux, la Normandie n'avait conservé de ses anciennes institutions que son Parlement. Celui-ci s'était fait le défenseur des libertés de la province. Il osa réclamer le rétablissement des États dont jadis il était jaloux. En 1771, sous le triumvirat de Maupeou, Terray, d'Aiguillon, le Parlement de Rouen fut entraîné dans la disgrâce des Parlements, il fut remplacé par deux Conseils supérieurs, l'un à Bayeux, l'autre à Rouen. Une grande agitation se répandit par toute la province. Les pétitions pour le rétablissement du Parlement se multiplièrent ; une protestation des gentilshommes fut durement réprimée. Louis XVI rappela le Parlement et gagna quelque popularité. En 1787, les trois Généralités eurent leurs assemblées provinciales ; celles-ci ne satisfirent qu'à moitié le sentiment provincial. En 1788 se dessina un nouveau mouvement en faveur du rétablissement des États dont le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, prit la tête. Mais on était à la veille de la Révolution. La Constituante, loin de donner satisfaction à ces vœux, supprima à la fois les Intendants et les Parlements et les Assemblées, sans rétablir les États. C'en était fait de la Normandie en tant qu'unité politique.

---

LE FAIT RELIGIEUX  
DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE

par ALFRED RÉBELLIAU,  
de l'Institut.

DEUXIÈME ARTICLE

L'Église protestante. — Cette impression d'un bloc très un donnée par l'extérieur du Catholicisme français, ce n'est pas, bien entendu, celle que donne le Protestantisme. On a dit toujours et avec raison, non pas *l'Église*, mais *les Églises* protestantes. Déjà avant la Séparation, où les statistiques protestantes étaient obligées de se conformer aux classements d'État, le Protestantisme apparaissait sous une triple forme: les Réformés (560.000 environ), les Luthériens (80.000), les Indépendants (10.000). Seulement ceci est à noter, au préalable, qu'en France les Symboles de foi, ou les principes de vie et de piété chrétienne, autour desquels les Protestants se distribuent, ne sont pas aussi nombreux qu'en d'autres pays. Il s'en faut de beaucoup. Même à présent les statistiques officielles et avouées du Protestantisme n'en distinguent que six:

- 1° Le Calvinisme traditionnel, ou la foi Réformée dite « Évangélique. »
- 2° Le Calvinisme libéral, ou la foi Réformée à tendance « Néo-évangélique; »
- 3° La Confession Évangélique pure et simple, de diverses Églises dites « Libres ou Indépendantes; »
- 4° Le Luthéranisme;
- 5° Le Méthodisme wesleyen et le Méthodisme épiscopal;
- 6° Le Baptisme.

Les évaluations les plus récentes attribuent à la première de ces formes, 455 églises ; à la seconde, 187 ; à la troisième, 28 ; aux Luthériens, 75 ; aux Méthodistes, 37 ; aux Baptistes, 28 en tout 810 églises ;

Mais quoique chacune d'elles soit un être spécial et distinct, il y a, d'abord, entre toutes celles qui se réclament d'une même piété et d'un même point de vue dogmatique, des liens de fraternité. Ainsi la très grande majorité des 28 Églises Baptistes de langue française s'agglutinent en deux groupes : l'Association franco-belge (14 églises), et l'Association franco-suisse (14 églises), représentées respectivement par deux Comités permanents, reliés à leur tour par un Comité général permanent ;

les Églises Méthodistes (37, sans compter les annexes) répandues dans les départements de la Seine, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, du Calvados, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Puy-de-Dôme, de l'Hérault, du Gard, de la Drôme, de la Haute-Savoie et de l'Algérie, ont un synode permanent à bureau fixe et elles constituent une Union nationale, dont les statuts déposés en 1906 figurent au *Journal Officiel*.

Les Luthériens français, forment une *Église évangélique luthérienne* de France, ayant à sa tête deux Synodes particuliers, celui de Montbéliard et celui de Paris, six Consistoires et Convents presbytériens et un Synode général dont la Commission exécutive siège à Paris ;

les 187 Églises réformées libérales, sont encadrées par dix Commissions exécutives dans dix circonscriptions ou régions, et ces dix Commissions sont subordonnées à cinq Commissions parisiennes et à un Comité général parisien.

En outre, une *Union nationale* englobe, — si l'on ne peut pas dire gouverne, — par l'organe d'une Commission supérieure, dite Commission permanente, et de dix Commissions administratives, — les vingt et une unions régionales ou circonscriptions synodales (présidées chacune par une Commission exécutive)

dans lesquelles se distribuent les 455 églises qui portent le nom de « Réformées évangéliques ».

Seules peut-être, les 19 Eglises Réformées indépendantes et 3 Eglises Baptistes apparaissent vraiment isolées chacune et sans liaison extérieure et sensible. Mais, on le voit, les cinq plus grandes familles de fidèles protestants forment volontairement des faisceaux cohérents.

Il y a plus : à leur tour ces cinq groupes ou Unions nationales constituent depuis 1905, un ensemble plus général : la *Fédération d'Unions nationales*, dans laquelle même les Eglises évangéliques libres sont représentées.

Cette organisation a été créée en 1905, sanctionnée en 1909 par l'Assemblée générale du Protestantisme français, sous la pression des événements politiques et en conformité avec le type de ces associations culturelles que l'Etat désirait avoir en face de lui ; — en conformité, aussi, avec le désir des chrétiens protestants de dresser, devant l'Etat une force compacte, respectable. — Cette agglutination, sortie de légitimes considérations civiles et politiques, n'implique point, hâtons-nous de le dire, une révolution de l'esprit protestant, une abdication des Eglises, dans une fusion dominatrice incompatible avec leur liberté individuelle. Toutefois, il n'en est pas moins vrai que ce rapprochement a tout de même des effets d'ordre spirituel, procédant d'aspirations unitaires anciennes. Ce fut un geste *spirituel* que « cette rencontre à Jarnac, en octobre 1906, des représentants de plus de cent églises, venus des divers points de l'horizon ecclésiastique », pour travailler « dans la communion de Jésus-Christ », non seulement à un « rapprochement » platonique « des esprits et des cœurs », mais « à la reconstitution de l'unité » morcelée « du *peuple huguenot* ». Ce furent des gestes *spirituels* que les acceptations des principes de cette fusion de 1906, soit par le Synode de Sainte-Foy en 1909, soit par celui de l'Oratoire de Paris en 1912. Si les cadres protestants, que nous venons d'indiquer, réalisent principalement

les attributions administratives de ces « associations cultuelles » voulues par le Parlement français de 1905 et prescrites par la loi de Séparation, ils ont aussi des fonctions et des pouvoirs spirituels; ils prennent des décisions ou exercent des directions spirituelles en vue d'une certaine uniformité. Parmi les Commissions administratives qui figurent au sommet soit de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques, soit de l'Union des Eglises réformées libérales, il y a une Commission des *Etudes*, dont le siège est à Montauban; une Commission d'*Evangelisation*, une autre de *Consécration*.

Et si enfin cette *Fédération protestante de France* n'est pas un organe dominateur et gouvernant, elle est, du moins, un organe de représentation élue susceptible, en de certaines conjonctures, de devenir une autorité dirigeante, législative ou exécutive. Pour le moins, elle est un centre, un lien commun, une « surface permanente de contact ». Il semble, d'autre part, que pour certains groupes, une sorte de tendance *nationale* s'affirme. Avant la guerre, les Eglises baptistes déclaraient se rattacher au *Comité missionnaire* dont le siège est à Boston. A présent, elles se présentent comme unifiées sur notre sol par un Comité français dont le président réside à Compiègne.

Donc la Séparation des Eglises et de l'Etat a provoqué dans les consciences protestantes françaises, non pas, bien entendu, un retour à l'idée d'autorité, — mais du moins un resserrement des chaînes morales, et une « concentration des forces vives ». Et ce mouvement n'est pas fini. Il se poursuit à l'heure qu'il est. Les mesures prises par l'Assemblée de Lyon de 1919 visent indirectement à l'unification, non seulement de l'action sociale et morale, mais encore de l'évangélisation, et même du geste culturel. On a voté à Lyon l'établissement d'un *Manuel de Cantiques unique*, — de ces cantiques où le chant traduit et proclame la pensée; — on y a voté la célébration au dernier dimanche d'octobre d'une fête unique et *globale* de la Réfor-

mation; — l'incorporation et la *fusion*, avec le Comité général d'action en commun, de la Société des Tracts religieux, — toutes décisions où s'avère franchement une aspiration incontestable vers « une représentation supérieure » nantie du droit de diriger l'action protestante dans tous les domaines » et des moyens « de grouper l'ensemble des dénominations en un corps organique ».

Donc l'union paraît avoir été dans le Protestantisme comme dans le Catholicisme, non pas brisée, mais resserrée par la Séparation d'avec l'État laïque. Ici et là elle a eu pour résultat moins de dissoudre que d'agrèger les intelligences et les volontés religieuses, ici en un corps encore plus discipliné, là en une fédération de bon gré plus solidaire.

**Les organismes annexes des Eglises.** — Les « cadres » se renforcent. Dans le Protestantisme français (et c'est un fait analogue que nous aurons à signaler, sous l'action d'autres causes, dans le Catholicisme) l'état-major pastoral (lequel ne compte que 700 à 750 membres) est secondé, et stimulé, par des formations officieuses spontanées, — collaborations complémentaires. Telle est la *Commission d'action protestante évangélique* sur le terrain moral et social, élue en 1909 à Nîmes par l'Assemblée générale de la Fédération des Unions nationales. Telles sont la *Société centrale Évangélique*, œuvre d'évangélisation et de mission intérieure, employant non seulement des prédicateurs fixes, mais des évangélistes itinérants; — les *OEuvres d'Évangélisation du Centre*, de *Boulogne-sur-Mer*, de *Lyon*, de *Pons*, de *Barbezieux*, de *Morlaix*, de *Trémel*, de *Quimper*, de *La Garde*, des *Basses-Pyrénées*; — les *Missions intérieures luthériennes* de *Paris* et du pays de *Montbéliard*; la *Mission intérieure évangélique* de *Marseille*; — les *Missions intérieures luthériennes*; — les douze *Sociétés d'évangélisation* du Nord, de Normandie, de l'Île-de-France, du Centre, du Limousin et de l'Yonne, de la Loire et du Forez, de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Centre-Sud,

des Cévennes, du Sud-Est et de l'Est qui, on le voit, couvrent la France presque entière d'un réseau. Ces Sociétés sont, du reste, anciennes ; la plus vieille date de 1835. Parmi les plus intéressantes, signalons la *Mission populaire évangélique Mac All* (16 stations en province, 10 à Paris et aux environs, 4 salles ambulantes, 2 bateaux missionnaires, une automobile pour les foires), sans oublier ces *Unions chrétiennes de jeunes gens* qui, dès 1903, étaient installées dans plus de deux cents localités françaises ; *Unions* qui ne sont pas seulement des rassemblements amicaux, mais des groupes d'études et de réalisation où, comme le disent les fondateurs, « on veut travailler, d'accord avec les Pasteurs, à l'extension du règne de Dieu parmi la jeunesse ». Avec raison, l'Annuaire protestant range ces œuvres dans le *Tableau des Eglises*, car elles constituent, vraiment, une autre « organisation » des Eglises appliquée à la prédication intérieure et au prosélytisme externe. Et ainsi quelque modeste que soit l'effectif de la population protestante en France (de 600.000 à 630.000 d'après les évaluations les plus récentes), cet effectif est « encadré » par des cadres inégalement officiels mais tous propres à maintenir son existence ecclésiastique.

**Le Judaïsme.** — Des Juifs français, le petit nombre (80.000 d'après des évaluations de 1913, insuffisantes, il est vrai), mais surtout leur dissémination sur toute la surface du territoire devaient forcément rendre difficile pour la religion juive le régime de la Séparation. Le cadre, imposé par l'Etat, des Associations culturelles et des Unions d'associations ne pouvait point, dans la plupart des cas, coïncider utilement et justement avec les cadres anciens du culte israélite tel que Napoléon I<sup>er</sup>, d'abord, puis, en 1844, Louis-Philippe, l'avaient établi. Acceptées cependant par les Israélites, la constitution de 1905 et la substitution pure et simple des *Associations culturelles* aux anciennes *Communautés* firent apparaître aussitôt des effets fâcheux de décompo-

sition. D'une part, les Israélites isolés, « cas si fréquent en France, se sont trouvés, — écrit René Dreyfus, — en quelque sorte abandonnés, sans organismes auxquels ils pussent se rattacher »; d'autre part, les vieux Consistoires départementaux, antiques pivots respectés des institutions culturelles, tombèrent, et leur chute priva les églises de ces groupements plus vastes qui fortifient la conscience, élargissent l'horizon moral des Sociétés quelles qu'elles soient. Enfin, par la disparition de la « hiérarchie », qui, antérieurement, subordonnait « aux Grands Rabbins attachés à un Consistoire départemental les simples Rabbins affectés à une Communauté importante », les chefs immédiats disparurent, et l'autorité spirituelle, — élément indispensable à toute religion qui prétend rallier et tenir liés un certain nombre d'adhérents — reçut un grave amoindrissement.

Non pas que quelques éléments précieux de liaison ecclésiastique et de vigueur spirituelle ou bien n'aient survécu du passé, ou bien ne se soient créés. Mais il s'en faut que ces organes rudimentaires et timides suffisent pour encadrer, en vue d'une solidarité et d'une activité concertée, un troupeau même petit. Il subsiste un *Consistoire central*. Mais le nom officiel qu'il porte, — « *Conseil d'administration* de l'Union des Associations culturelles de France et d'Algérie », — le caractérise bien. Par ses attributions surtout financières et administratives, il est à peu près exclusivement un Conseil financier; il l'est aussi par sa composition, quoique le Grand Rabbin de Paris y obtienne une sorte de primauté d'honneur et qu'un autre délégué du Rabbinate y figure. Ce ne sont en somme que deux ministres du culte contre 36 laïques. — A ce Grand Rabbin du Consistoire central appartient en théorie (mais dans quelle mesure en pratique?) la « direction générale des rabbins de France indépendants les uns des autres » (René Dreyfus). — Les temples consistoriaux de Paris ont une « commission administrative » de laquelle font partie, au premier rang, quatre rabbins parisiens,

lesquels, cependant, n'en sont ni présidents, ni vice-présidents, ni secrétaires. Si les Rabbins de Paris se sont constitués en un corps professionnel de dix membres, et si le Rabbinate français a, dès décembre 1906, constitué une *Union* qui, sans doute, s'offre comme un organe *permanent* de correspondance aux membres épars du clergé israélite de la France et du nord de l'Afrique, ce qui manque ce sont des « fédérations d'associations culturelles », fédérations qui rétabliraient entre les communautés voisines des rapports spirituels et des attaches de vie. Même à Paris, où ces rapports de voisinage existent grâce à l'organisme général de l'Association consistoriale parisienne, cet organisme n'embrasse pas tout : trois associations culturelles, trois « Oratoires » et surtout trois « communautés » quasi dissidentes et spirituellement autonomes lui échappent : la *Communauté du Culte traditionnel* israélite, la *Communauté* israélite de la *Stricte observance*, et, dans une tout autre et très divergente direction, l'*Union libérale israélite*, dont j'aurai à parler plus loin.

Malgré des regrets qui s'expriment, malgré des efforts qui s'indiquent, il est incontestable que la concentration qui a été provoquée par la Loi de Séparation, soit dans le Catholicisme réfractaire à la loi, soit dans le Protestantisme soumis à elle, il ne paraît pas que cette concentration ait eu lieu pour le Judaïsme français. Est-ce à dire que le Judaïsme, en tant qu'église, soit irrémédiablement atteint d'anémie, comme on l'a prétendu (Briyat-Gaillard, *Revue*, 1<sup>er</sup> juillet 1913) ? Nul ne peut l'affirmer et nous autres ouvriers d'histoire morale, qui savons les ressorts latents des vieilles choses et les possibilités de résurrection et les ressources de survie, nous devons l'affirmer moins que personne ; mais ce qui est évident, c'est que le Judaïsme n'a point, en France, la solidité où les deux Communions chrétiennes semblent se tasser et se ramasser, non seulement afin de subsister, en dépit des attaques politiques du pouvoir civil, mais encore afin de se prolonger dans la durée et de s'épandre dans l'espace.

## III

LES ORGANES D'ENTRETIEN SPIRITUEL INTÉRIEUR  
ET DE PROPAGANDE EXTÉRIEURE DANS LES TROIS ÉGLISES

C'est qu'en effet l'ambition de *se perpétuer*, le besoin de *s'accroître*, voilà, après une organisation unitaire, autoritaire ou au moins très liée, le second trait de tout organisme religieux vivant. Les groupements religieux français éprouvent-ils ce besoin ? Et pour y satisfaire emploient-ils les moyens appropriés ?

**Le maintien de la persévérance religieuse des adultes.** — L'enseignement de la doctrine religieuse est un de ces moyens : or l'on sait — et j'y reviendrai à propos du Culte — combien est soigneusement entretenu, chez les Protestants et les Catholiques, l'organe conservateur par définition de la croyance : *la prédication*. Chez les Juifs, une tendance s'était manifestée avec le Grand Rabbin Zadoc Kahn à restituer à la prédication une place moins modeste que celle dont elle se contentait dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. « Il y aura à chaque office une prédication », dit aussi le programme de l'*Union libérale israélite* fondée en 1907, qui, renchérissant encore dans ce sens, promettait de faire appel, selon la méthode protestante, à des orateurs volontaires et non sacerdotaux, à des « prédicants » de bonne volonté.

**L'enseignement des enfants.** — La préparation doctrinale des générations nouvelles, si elle n'est pas encore ce qu'on imagine qu'elle pourrait être, étant donné le développement universel de la culture intellectuelle, peut cependant montrer une organisation plus qu'honorable, dans les trois Églises. Dans les paroisses catholiques c'est chaque semaine, une ou deux fois, que l'enseignement du *catéchisme* est distribué aux enfants à partir

de l'âge de sept ans. L'avancement, récemment promulgué par Rome, de la date de la « première Communion » ne dispense point de cet enseignement. Il est même certain que cette instruction religieuse est donnée actuellement aux enfants dans le Catholicisme, plus largement, non pas peut-être qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, mais que dans la première moitié du xix<sup>e</sup>. Il y a soixante ou soixante-dix ans, les curés et les vicaires des paroisses étaient encore seuls à en être chargés ; à présent, de nombreux *catéchistes volontaires*, femmes et hommes, s'adjoignent au clergé comme maîtres. Et ils vont chercher, pour les faire participer à l'enseignement chrétien, les élèves des écoles primaires de l'État où cet enseignement n'est point donné.

Dans les églises protestantes, les *Ecoles du Dimanche* n'ont jamais cessé d'être fréquentées et prospères. Des associations spéciales les subventionnent et les patronnent.

Quant aux Juifs, la préparation de nouvelles générations de fidèles ne pouvait jamais autrefois leur faire défaut, grâce au culte familial. La décadence, dans les centres urbains, des habitudes privées de piété et de pédagogie religieuse a engagé les paroisses juives à s'en saisir davantage. Le programme de l'*Initiation religieuse* des adolescents est étendu, puisqu'il comporte, outre l'enseignement des prières liturgiques traditionnelles et l'histoire sainte, des notions sur l'histoire post-biblique, et surtout la lecture de l'hébreu. La célébration de la Bar-Mitzwah ou « majorité religieuse » donne lieu à un contrôle de cette formation religieuse. Et une portion du Rabbinate estime que, plus elle ose être originale et spéciale au type d'âme israélite, plus elle est un élément conservateur, plus elle est un ferment de progrès et une chance d'avenir.

#### Tendances communes aux trois grands groupes religieux.

— Dans cette préoccupation des trois grands groupes religieux français d'assurer le recrutement futur de leurs adhérents, deux traits doivent être relevés

D'abord, le rajeunissement intense des *moyens anciens* et l'introduction d'un *outillage nouveau*.

Moyens anciens, ces *patronages*, où, avec une ingéniosité pratique, du reste parfaitement honorable, les deux églises chrétiennes font servir au maintien de leur effectif cette libéralité philanthropique qui caractérise de plus en plus notre siècle et dont nous parlerons plus loin. « C'est une merveille que ces patronages catholiques, écrivait, très justement, en 1913 Georges Goyau, l'un des observateurs les mieux informés et les plus sincères des faits catholiques contemporains. Ils sont en pleine prospérité. Le seul diocèse de Paris compte actuellement (1913) 212 patronages de garçons et 254 patronages de filles qui agissent respectivement sur environ 45.000 et 60.000 âmes. » Et voici qu'à ces patronages *fixes* et *sédentaires*, se joint le patronage *mobile*, touristique, hygiénique: ces *colonies de vacances* dans lesquelles des prêtres, conducteurs des jeunes excursionnistes, ou des personnes « pieuses et gaies », ont l'occasion d'avoir un long et familier contact avec les jeunes âmes, et d'exercer le meilleur des apostolats: l'apostolat, quotidien, de l'exemple personnel et de la bonté vécue.

Quant aux moyens *nouveaux*, ils sont de plus en plus hardis. Voici que l'enseignement par les sens, cher aux pédagogies laïques modernes, se met au service de la doctrine théologique et de l'éveil de l'émotion religieuse. Longtemps voué, selon l'esprit rationaliste de notre nation, à un enseignement, purement intellectuel, par la parole, — répugnant avec une sorte de pudeur aux représentations sensibles que le matérialisme des masses semble exiger, — le Christianisme français commence à se plier au temps; il admet, pour la formation et l'entretien de la foi et de la piété, l'appel aux yeux par l'image, par l'affiche, par les projections et par le cinéma; l'appel à l'oreille, à l'imagination et à la mémoire par la chanson et par le théâtre. Dès 1906, dans un seul diocèse, 8 œuvres diocésaines faisaient

circuler près de 70.000 vues. Dans un autre, en 1912, en un an, on fit 420 conférences illustrées. Pour le moment, cette représentation pieuse se donne en dehors de l'édifice cultuel, mais le temps viendra peut-être — ou plutôt reviendra, car cela exista au moyen âge et même jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle — où le drame chrétien entrera dans le lieu saint pour doubler le sermon ; — où, ainsi que cela durait encore au xvii<sup>e</sup> siècle, dans les missions populaires provinciales des Jésuites et des Eudistes, des *tableaux*, des toiles mobiles déployées dans les sanctuaires, y commenteront et compléteront la parole du prédicateur.

Le second fait à observer, dans ce souci des églises françaises de perpétuer et de ne point laisser entamer leur famille spirituelle, c'est le sacrifice matériel qu'elles font à cet effet, c'est leur *budget pédagogique*. Ce n'est pas seulement l'éducation proprement *religieuse* des enfants de leurs adeptes qu'elles surveillent ; elles assument aussi *toute leur instruction*. Elles ont des écoles à elles et des écoles complètes. A côté de l'enseignement d'Etat, *primaire, secondaire et supérieur*, mais *laïque* et, au point de vue spirituel, *neutre*, la loi française permet à tout citoyen, sous certaines garanties de moralité et de science, d'élever en face de l'Ecole publique officielle, du Collège municipal ou du Lycée national, des Ecoles *libres* de garçons ou de filles. Les trois Eglises qui se partagent la France profitent toutes trois, plus ou moins, de cette liberté. C'est ainsi que les Juifs, à Paris, possèdent cinq ou six écoles primaires. Les Protestants ont en France au moins une soixantaine d'écoles primaires, une demi-douzaine d'écoles primaires supérieures, et quelques écoles secondaires, nettement destinées à eux seuls. Quant aux Catholiques, ils ont toute une Université française : — au sommet, les Universités d'enseignement supérieur de Paris, Angers, Lille, Lyon et Toulouse, et les Ecoles normales libres de l'Enseignement des filles, écoles où se forment des professeurs femmes d'enseignement secondaire et primaire ; — dans presque tous

les diocèses, plusieurs établissements d'enseignement secondaire, classique ou moderne, professionnel et technique; — dans presque toutes les paroisses des écoles primaires de garçons et de filles très fréquentées, parfois plus fréquentées que les écoles publiques. C'est une organisation presque complète, qui nécessite dans chaque diocèse un bureau directeur de l'enseignement analogue aux Inspections d'Académie de l'enseignement de l'Etat.

Pour les trois églises, privées désormais du concours financier de l'Etat, cette éducation confessionnelle, entendue d'une façon aussi large, est une lourde charge. Catholiques, Protestants, Israélites, qui soutiennent de leurs deniers ces écoles, se grevent volontairement de ce chef d'un impôt supplémentaire. Le personnel, soit clérical, soit laïque, que les Eglises y affectent, est par là même dérobé à d'autres emplois. Ces sacrifices matériels et ces dispersions d'effort, Catholiques et Protestants auraient pu peut-être se les épargner en essayant d'obtenir des pouvoirs publics des garanties pour l'éducation religieuse des enfants. Les deux grandes confessions chrétiennes, la catholique surtout, ne sont pas encore entrées dans cette voie. Intransigeance, que l'observateur du fait religieux doit relever; car cette distribution confessionnelle de l'instruction ne durerait pas aussi solidement, si elle était simplement une survivance de l'Ancien régime avant 1789, si elle ne répondait au moins chez les Catholiques et les Protestants, à la demande d'un grand nombre de fidèles.

Aussi bien est-ce un fait doublement instructif. Le courage avec lequel les Eglises assument ce effort surrogatoire dispendieux, manifeste, avec leur confiance en elles-mêmes, une préoccupation énergique d'assurer, dans le recrutement de leurs effectifs, la pureté de leurs traditions; — chez les fidèles, il signifie une instinctive conception de la religion et de la vie disciplinée par elle, dont il y a sans doute intérêt à se rendre compte.

# SYSTÈME DES BEAUX ARTS <sup>1</sup>

par ROGER NATHAN.

---

Le *Système des Beaux Arts* que « l'Auteur des propos d'Alain » offre aux lecteurs est destiné, dit-il avec une digne fierté qui nous semble encore bien modeste, à « abréger les réflexions préliminaires » des artistes qui, grâce à son effort de pensée, pourront plus tôt faire œuvre belle, en se détachant des considérations générales qu'il se propose de faire à leur place. Qu'un semblable volume doive servir quiconque pratique un quelconque des arts, il n'y a pas de doute et nous espérons que nos propres lecteurs en seront persuadés au bout de ce bref compte rendu. De la sorte, ils recourront eux-mêmes à ce livre dont il nous est impossible de montrer ici tous les caractères. D'abord, il vaut par son esprit d'admiration respectueuse et comme recueillie, mais en même temps active et toujours critique, devant ce qui apparaît à Alain comme beau. Pour en faire la preuve, il nous faudrait citer les pages où sont traitées la musique et la prose, pour ne parler que des arts préférés d'Alain. Ensuite, ce livre se présente comme un système, mais ce serait le trahir si on n'avertissait pas loyalement qu'il est à la fois système et anti-système. Anti-système, parce que la pensée de l'auteur, souple et diverse, s'adapte si bien à chacun des arts qu'il analyse successivement qu'il pourra paraître inutile à plus d'un lecteur de chercher le lien (et ceci nous offre une difficulté de plus : chaque analyse, chaque détail, sans pouvoir, à notre avis, être séparés de l'en-

1. *Système des Beaux Arts*, par l'auteur des *Propos d'Alain*, Paris, librairie de la *Nouvelle Revue française*, 1920.

Or, première constatation : l'inspiration n'est pas ce qu'elle apparaît à la plupart des hommes, même psychologues. On a voulu confondre l'inspiration avec la rêverie ou avec l'imagination. Rien de plus faux, selon Alain. Mais cette erreur mérite explication : l'imagination nous trompe sur elle-même et nous amène à croire que les imaginatifs ressentent ce qu'ils nous disent ressentir. En fait, ces voyants ne voient pas : ils croient voir. Leurs perceptions sont vraies, mais leurs jugements sont faux parce qu'ils se laissent aller au gré de leurs passions. Quant à la rêverie, elle est vague, dissolution, et, à son terme, inconscience. Or l'inspiration est avant tout action, effort. Elle part du cerveau, mais pour aller aux doigts, donner forme à une matière rebelle. L'inspiration, ce n'est pas autre chose que ce va-et-vient de métier et de réflexion, réflexion sur l'obstacle que la matière oppose au désir. Et le beau c'est primitivement la trace de l'outil qui s'essaye à dompter la matière résistante. Puis, le beau naît ensuite de l'obéissance de l'artiste à cette matière, de l'adaptation à ses nécessités. Le modèle alors n'est plus extérieur à l'œuvre, il est l'œuvre elle-même, ébauchée, qui se continue sous les yeux attentifs de l'artiste qui travaille. Faire, et en faisant, se faire, formule de la science selon Renouvier, pourrait bien s'appliquer à l'art, dans l'esprit d'Alain. L'artiste se trouve donc dans l'état d'esprit d'un expérimentateur qui essaye une hypothèse et l'assouplit, toujours respectueux à l'égard des suggestions qui lui viennent, par les doigts, de ses expériences manuelles. Mais ces expériences sont imprégnées de rationnel et il n'est pas jusqu'à la nature qui ne soit pénétrée de raison et d'idéalité. Qu'est-ce donc que l'expérience, sinon la raison en action et cette méditation de l'artiste ne ressemble-t-elle pas, à s'y tromper, à l'observation la plus impersonnelle ? Remarquons en passant que le Beau prend ainsi caractère de loi, exprimant la nécessité singulière qui résulte des deux efforts parallèles et déterminés tous deux de l'artiste et de la matière. Nécessité singulière, mais valant universellement. Et le caractère du

beau croîtra avec cette résistance de la matière, car tous ces obstacles sont pour l'artiste assurance qu'il ne travaille pas à vide et que sa pensée n'est pas creuse : le Vrai est fils de la nécessité, et le beau, récompense du vrai. Donc, soumission à l'œuvre déterminée par la matière, c'est-à-dire discipline acceptée et voulue, travail, c'est-à-dire réalisation progressive et intelligente, volontaire et souple, telle est la canonique à tirer de cette critique de l'imagination.

Cette critique repose, comme on s'en doute déjà, sur une théorie des passions. L'imagination, dans la langue d'Alain, c'est ce qui, la passion se donnant un objet, pose cet objet en pleine réalité. Et la passion, ce n'est pas autre chose que tumulte et sédition corporels. Par suite, la passion n'a en elle-même aucune valeur, esthétique ou autre : elle est la force qui va on ne sait où. L'indétermination des passions est telle qu'elles se ressemblent toutes au point de se confondre et que, pour parler d'une, il faut déjà l'avoir dénommée, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, la rattacher à autre chose, la distinguer et l'opposer à l'ensemble de la vie consciente, en un mot, et au terme de cet effort, la traiter en objet. Bref, la passion ne vaut que par sa défaite et la lutte engagée grâce à laquelle sera assurée la primauté de la raison, pose l'effort préliminaire sans lequel l'art est impossible. Au reste, travailler est-ce autre chose que dépersonnaliser ses passions en les ordonnant, les soumettre à la discipline de l'œuvre, bref les rationaliser et par là même les revêtir d'un caractère humain ? Ainsi, l'Art, créant, par l'effort et grâce à l'obstacle, un objet vrai, s'oppose, par sa réelle présence, à l'instable imagination et à la vaine rêverie, en les arrêtant, et endigue les passions, en les intellectualisant.

Cette théorie de l'imagination et des passions est ramassée au début du volume en quelques chapitres. Plus d'un lecteur pourra croire qu'elle n'en occupe que le dixième. En fait, elle est diffuse dans tout le livre et elle le commande tout entier. Nous pouvons.

grâce à elle, essayer de voir ce qui constitue pour Alain la nature de l'homme et celle de l'art qui en découle.

La nature de l'homme ne peut pas être passion, puisque la passion c'est l'impression pure des choses sur nous, c'est la manifestation confuse de notre corps qui se range, lui aussi, parmi les choses. La nature de l'homme ne se trouve pas à l'origine de celui-ci, mais à sa fin : ce qui la constitue, c'est la lucide volonté qui est notre marque propre; mieux, c'est la dernière démarche de ce rationnel vouloir. Quand les passions sont apaisées, quand sont terminés les gestes extérieurs qu'elles nous ont inspirés, alors seulement nous pouvons nous recueillir et comme nous saisir en un moment. C'est d'abord consentement de soi à soi, acceptation de nous-même; puis, bien plus, c'est le sentiment de l'harmonie de cet ordre intérieur avec l'ordre extérieur, ordre humain de la société, ordre peut-être divin de ce qu'on appelle les phénomènes naturels. Cette volonté d'acceptation et d'harmonie s'achève en un abandon où toute la puissance de vivre s'affirme. Alors les passions, comme un vêtement qui retombe, laissent voir l'homme dans sa véritable nature qui est conscience, sans effort ni inquiétude, de la place qui lui revient dans un univers intelligible. Voilà les éclairs de repos que l'artiste doit fixer. Comment il y arrivera, nous le savons déjà : en domptant ses propres passions, en recherchant les matières difficiles où sont multipliés les obstacles (« Heureux qui orne une pierre dure »), obstacles qu'il essaiera froidement de dominer dans un effort intellectuel de compréhension : car tel est le bonheur de contemplation.

Ainsi la nature de l'Homme et celle des Arts est quelque chose qui n'est pas donné, mais bien composé et comme dialectiquement construit. Au reste, pour Alain, l'homme ne se définit pas en tant que solitaire, mais en tant que vivant en société. Sans doute aucun, il souscrirait à la formule que la raison est fille de la cité et, selon lui, la première conquête de l'homme, donc la

plus importante, car elle a conduit à toutes les autres, c'est la politesse. Entendez par là ce cérémonial qui, ordonnant sagement les émotions, permet la vie en commun et en donne une image. Ainsi a pu naître la pensée commune et de la pensée commune seule sort la pensée propre. D'où la nécessité, comme dit quelque part Flaubert<sup>1</sup>, de suivre les grands chemins, de prendre les grands côtés de l'âme humaine. Ce sont les émotions de tout le monde et d'un chacun que chante le grand poète, en se servant des mots usuels ; cela veut dire qu'il exprime le sentiment humain et, qu'en l'approfondissant, il va droit à ce qui est durable, à la vérité de nature, négligeant de lui-même les plis, les tics, en un mot tout ce qui est vérité d'événement. Cherchons donc à réaliser le type général, afin d'être mieux nous-même. Seule en toutes choses, la pudeur conduit à l'expression et la pudeur consiste à se soumettre aux conditions communes, à réprimer de nos mouvements tout ce qu'ils pourraient avoir de choquant et même d'apparent. A ce prix s'achète l'expression.

S'harmoniser, et pour y arriver, plier la machine, corps et passions ; grâce à cette harmonie, pouvoir passer à la vie supérieure de l'individu, voilà le miracle que, pour le créateur, comme pour le spectateur, doit permettre l'art. On le voit, c'est un souci éthique qui domine cette esthétique. C'est lui qui la détermine vers ce fier et aristocratique clacissisme. Mais ces préoccupations morales ne sont pas de celles qui attristent ou chagrinent. C'est l'expression de la conscience de jouir des plus hautes satisfactions qu'on ne veut pas perdre ni même gâter. « Dans tous les arts on remarque, dit Alain, un intérêt presque animal, comme de voir une femme jeune et belle, mais qui doit être avec d'autres humanisé par une contemplation supérieure..... Tous les arts viseraient donc, mais non tous pas directement, à disposer le corps humain selon la raison et la paix. » Et puis, c'est aussi le souci de l'homme qui, appréciant l'ordre, se défie des improvi-

1. Préface aux *Dernières Poésies* de Louis Bouilhet.

sations passionnées et des tumultes de foule et recommande qu'on ne porte pas sur la cité, mère des sciences et des arts, une main impatiemment destructrice. Car de l'ordre seul naît la liberté, et ce déterministe convaincu appelle chacun à jouir de cette liberté acquise au prix de tant d'efforts : la contrainte sociale n'a donné tous ses résultats que quand l'individu l'a comprise, donc dépassée.

Une semblable direction morale conduit, disions-nous, au clacissisme. En effet, récapitulons : amour du type, voire de l'essence, discipline stricte, observance des règles, voilà bien une doctrine classique, d'aucuns penseront même qu'elle introduit en matière d'art un équivalent de la méthode d'autorité et la rapprocheront par là des idées de M. Maurras. Rien ne serait, nous semble-t-il, plus faux. Tout d'abord, Alain se réclame, non de la tradition, mais de la raison. Les règles sont bonnes, non parce qu'elles conduisent fatalement au beau, mais, parce que, constituant un obstacle, elles amènent l'artiste à se recueillir, condition essentielle pour qu'il puisse rayonner. Ensuite — et ceci nous apprend comment cet essai de psychologie de la mise en œuvre aboutit à nous donner autre chose que des conseils pratiques et des recettes d'atelier — chaque œuvre n'est affirmative que d'elle-même et constitue, ainsi que nous le disions, la formule universelle d'une loi singulière. Elle est donc inimitable et s'il est bon de voir les belles œuvres, c'est pour nous mettre dans l'état d'esprit qui les a permises. Car, si l'œuvre est unique, l'attitude est toujours la même. Tâchons donc, si nous le pouvons, d'être les poètes de la poésie. Alain, nous, semble-t-il, y est parvenu.

Ce livre, disions-nous, donne plus que des recettes d'atelier. Cela tient aussi, je pense, à ce fait que si Alain cherche bien à

définir chacun des arts en particulier, en partant de sa matière propre, il essaye aussitôt après d'en déterminer les relations avec la vie générale de l'esprit. De là ces chapitres dont les titres se répondent au cours du volume, dans les différents livres : par exemple Des passions et des pensées dans le livre de la Sculpture ; Des sentiments et des symboles dans celui de la Peinture. Et ce ne seront pas là des hors-d'œuvre, par conséquent des inutilités creuses, si Alain ne perd de vue la matière de l'art en question. Et il ne la perd pas de vue.

Cela nous amène à rendre compte très rapidement de la composition même de l'ouvrage. Alain, dans l'exposition des Arts, suit un ordre tout à la fois chronologique et logique. Logique, parce que chaque art dont l'objet est comme contenu suit immédiatement l'art dont l'objet contient le sien ; chronologique, au moins dans l'histoire idéale, parce qu'il faut bien croire que l'art dont l'objet est contenu vient immédiatement, dans le temps, après l'art qui le domine et qu'il est comme appelé par lui. On comprend donc que le premier livre technique traite des Arts où la Politesse s'exprime elle-même : de la Danse et de la Parure. Le cérémonial, en effet, déjà esthétique par lui-même, se retrouve partout, même dans les arts les plus solitaires : la danse, le chant, la parure, le culte ont dessiné l'édifice dont la sculpture, la peinture, le dessin se sont ensuite séparés. Ces premiers arts sont encore près du corps. Leur office fut de le dresser et de le composer. Les arts postérieurs s'en écartent peu à peu, mais le premier mouvement d'Alain est toujours d'examiner quelle attitude ils requièrent de l'artiste, puis du spectateur, car c'est d'abord par le dehors qu'ils agissent. Mais, de moins en moins les arts touchent au corps ; de plus en plus, ils s'éloignent du mouvement et chacun en particulier s'édifie comme le système tout entier. A l'apogée de chaque art comme à l'achèvement du système, nous trouvons donc le Style, c'est-à-dire l'expression dans sa plus grande force, acquise au détriment du mouvement

réduit à n'être plus qu'une pose : la loi, emprisonnée, se montre avec tout le relief du caractère.

Au-dessus des Arts particuliers s'élève une grande division, tirée des qualités mêmes qui constituent les choses : il y a les arts en repos et les arts en mouvement. Les premiers ont l'espace pour matière et ils durent sans être les esclaves du Temps. Au contraire, les Arts comme la poésie, la musique, le théâtre se déroulent dans le Temps et tirent leur caractère tragique du fait que celui-ci est déjà une fatalité.

Telle est cette œuvre dans ses grandes lignes. Heureux serions-nous s'il nous avait été donné d'en rendre la noblesse. Mais, encore une fois, si l'ensemble est beau, peut-être le détail concret vaut-il mieux encore. Impossible d'en rendre compte, car ce livre est conduit à un tel degré d'achèvement qu'il n'est nul moyen de dire ce que dit Alain autrement que lui. Car sa langue est belle, peut-être trop belle : les formules concises se suivent de si près qu'on y sent comme un manque d'air. Mais cette tension apparaît comme l'inévitable rançon des qualités de cette prose qui, partant des choses pour aller au cerveau d'Alain, voudrait bien retourner aux choses. C'est cette volonté de mettre dans le mot comme le poids et, dans la phrase, comme le dessin de la chose qui conduit Alain à mettre sous les mots leur sens plein et à employer les vocables dans leur primitive force. Mais, ce que ce style rend encore mieux que tout, c'est le mouvement de la pensée qui, voulant retourner à son origine, éveille les perceptions. Or, le mouvement est une relation et le style d'Alain se présente à nous comme un style d'intellectuel volontaire. Aussi nous apparaît-il lui-même comme tel : passionné et violent de tempérament, mais homme de domination, domination sur lui-même s'entend.

Sa première volonté, c'est d'être, et être signifie s'opposer, exclure. Ne nous étonnons donc plus qu'il donne à ses goûts cette apparence tranchante et ne croyons surtout pas que c'est pour nous les imposer. Au contraire, ce système hardi veut nous piquer au vif, nous amener à douter (de nous comme de lui) et à construire vis-à-vis de son monde un monde antagoniste. Il y a dans une semblable provocation un effort tonique qui appelle à l'action, et le livre tout entier pourrait se terminer par cette adjuration : « Pense ton œuvre, oui, certes ; mais on ne pense que ce qui est ; fais donc ton œuvre . »

---

## PAUL DUKAS

par G. MARCEL.

---

Parmi nos grands musiciens contemporains, Paul Dukas fait figure d'isolé, cela pour des raisons internes qu'il convient de définir précisément. Il n'est pas de compositeur qui ait moins que lui fait école. Sans doute, on pourrait trouver chez M. Samazeuilh ou chez M. Thirion par exemple des réminiscences de la Sonate ou de la Symphonie, mais ceci n'importe pas. Paul Dukas n'a pas comme Debussy, comme M. d'Indy ou M. Fauré, engendré un courant musical nouveau, et cependant nous ne connaissons pas d'œuvre qui ait marqué certaines âmes d'une empreinte plus profonde, plus indélébile qu'*Ariane et Barbe-Bleue*. A quoi tient ce paradoxe?

Il nous semble que si M. Dukas n'a pas fait école, c'est que lui-même n'a jamais été, à dire vrai, son propre disciple. Aucun musicien ne s'est si peu imité lui-même, du moins dans les œuvres qu'il a publiées<sup>1</sup>. Ces œuvres, peu nombreuses du reste, apparaissent comme étrangement discontinues; elles n'ont de commun que certains caractères purement formels : une virtuosité technique exceptionnelle, une vigueur rythmique, une richesse d'harmonie, et, dans les œuvres pour orchestre, une science des timbres qui frappent dès la première audition. Mais il n'y a pas entre elles cette unité immédiate de sentiment qui caractérise au contraire les ouvrages des grands contemporains de M. Dukas. En ce sens chaque œuvre est close, chaque œuvre

1. D'après certains, M. Dukas n'aurait livré au public qu'une faible partie de ce qu'il a écrit; le reste serait destiné à demeurer toujours inédit.

est pour soi, *l'Apprenti Sorcier* n'a pas besoin de la Sonate, et celle-ci se passe de la Symphonie. Aussi n'y a-t-il pas chez M. Dukas ce pli individuel de l'inspiration, qui souvent d'ailleurs dégénère en procédé, mais qui nous permet de reconnaître sur-le-champ, et au besoin de pasticher, un Chopin, un Franck, un Debussy. De ces observations on sera peut-être tenté de conclure que les ouvrages de M. Dukas sont de simples réussites techniques sans contenu : car si cette forme parfaite avait une matière, comment celle-ci ne se révélerait-elle pas identique en son fond dans les créations successives de l'artiste ? Rien en fait ne correspondrait moins à la réalité qu'une telle inférence. Il n'existe pas d'art qui soit moins vide que celui de M. Dukas, il n'y en a point au contraire qui puisse donner davantage le sentiment de la plénitude, et nous ne parlons pas seulement de cette plénitude sonore qui est liée à l'heureuse distribution des timbres, chaque instrument tenant, dans l'ensemble auquel il collabore, la partie même qui lui revient, en sorte que nulle part l'oreille ne découvre ni lacune, ni redondance ; nous entendons par ce mot plénitude quelque chose d'infiniment plus interne. La musique de M. Dukas est de l'ordre de la pensée ; c'est par la pensée et pour elle que la Sonate annonce *Ariane* ou *la Péri*. L'émotion à laquelle cette musique s'élève est toujours, si l'on peut dire, supra-intellectuelle, au lieu de n'être que l'expression immédiate d'un sentiment qui ne s'est pas encore élucidé lui-même en se pensant. A cela tiennent, croyons-nous, les caractères que nous signalions pour commencer. L'œuvre de M. Dukas tout entière nous semble marquer comme l'effort continu d'une personnalité pour se dépasser elle-même, au sein d'un ordre supérieur où il ne subsiste plus que le souvenir sublimisé, l'essence intellectuelle de ce qu'elle fut en tant qu'individualité immédiate. Il y a là évidemment l'analogie de l'épuration graduelle par laquelle une conscience atteint à la réflexion philosophique, ne retenant d'elle-même que tout ce qui est susceptible

de fixer la lumière, de cristalliser en idées, tout ce qui est « éternel ».

Cette assimilation de la musique de M. Dukas à une dialectique a de quoi surprendre; mais elle ne saurait scandaliser que ceux qui ignorent combien l'émotion la plus haute peut s'incorporer au devenir intelligible qu'en réalité elle suscite. Une pensée philosophique que nulle émotion ne vient animer est philosophiquement parlant une pensée morte; ce n'est qu'un vain assemblage de concepts. Mais ceux qui ont vécu la doctrine d'un Spinoza ou d'un Hegel savent bien que l'ordre même de la pensée, lorsqu'il est saisi dans son rythme universel, lorsqu'il est dégagé de toutes les superstructures qui le recouvrent pour la conscience confuse, se convertit en une véritable mélodie intelligible. La philosophie est un mode de satisfaction, et tous les modes de satisfaction communiquent entre eux: ce sont là de vieilles idées qui ont cessé d'être familières à nos esprits trop asservis à des disciplines spécialisées, mais que nous nous devons d'exhumer sous le sable inconsistant des théories à la mode. Qu'il y ait une joie de la pensée pure, c'est ce que Platon et Spinoza savaient bien, ce que seule une psychologie nourrie de préjugés peut nous faire refuser d'admettre. M. Dukas s'est acquis des titres sans pareils à notre gratitude en retrouvant après Beethoven ces domaines peu exploités où l'intelligence est vie. On dira: « Mais il n'y a d'intelligence et de pensée que là où il y a une vérité. Or l'art vise à créer de la jouissance et non pas à nous instruire. » Ici encore nous redoutons de graves confusions. Contrairement à ce qu'admettent ceux qui font appel au philosophe pour leur donner des précisions sur Dieu, comme on demande à un initié le signalement d'un étranger de marque, sa fonction n'est pas de nous renseigner mais de nous orienter, de nous éclairer sur ce que nous sommes réellement. Mais s'il en est ainsi, on conçoit qu'il puisse y avoir entre la métaphysique et la plus haute musique une étroite parenté. Deux observations

s'imposent d'ailleurs. — Nous ne prétendons nullement que M. Dukas ait pris lui-même conscience des attaches qui lient son art à la spéculation philosophique. Nous inclinons même fortement à croire qu'il serait impuissant à dissocier le contenu universel de sa musique de son splendide vêtement sonore, et il est vraisemblable qu'il doit en être ainsi. Mais c'est là une question qui ne peut intéresser que le biographe, et non point celui qui s'applique à comprendre pleinement cet art pour se le mieux assimiler. — D'autre part ce n'est que très progressivement que la pensée de M. Dukas s'est affranchie des liens extérieurs qui l'enserraient, ou plutôt qu'elle s'est délestée de la rhétorique qui l'alourdisait.

Il n'y a pas lieu d'insister sur l'ouverture de *Polyeucte*, qui est une œuvre de jeunesse où l'on ne peut que pressentir un grand musicien ; mais la Symphonie elle-même est encore un ouvrage bien inégal dont la dernière partie est d'une brutalité parfois désobligeante ; la première partie est d'une belle vitalité musicale, avec toutefois quelque chose d'un peu trop prévu dans le développement. Mais l'andante, par contre, est d'une grande beauté ; et aussi tout ce qui l'annonce et le prépare. Un monde différent y entr'ouvre ses profondeurs où luisent des clartés glauques et d'où s'exhale une fraîcheur apaisante, d'où montent des appels graves et pressants. On dirait que Dukas entrevoit de loin le domaine qui sera le sien, et qu'il en subit par avance la magique attraction.

*L'Apprenti Sorcier* est un chef-d'œuvre de verve, l'éclat orchestral en est inouï, mais surtout on y reconnaît une intelligence entièrement maîtresse de soi, qui se divertit elle-même de la présomption balourde du fantoche qu'elle évoque dans l'ombre de quelque officine médiévale.

La Sonate pour piano marque une étape extrêmement importante de l'évolution de Dukas. Sans doute il s'y abandonne encore trop souvent pour notre goût à son amour du développe-

ment exhaustif. On souhaiterait qu'il élaguât, qu'il sacrifiât davantage. Et d'autre part l'idée musicale n'a pas toujours par elle-même cette individualité saisissante qu'elle présentera dans *Ariane et Barbe-Bleue*. Néanmoins que de choses à admirer, surtout dans l'andante et le scherzo ! L'andante où l'on ne peut trouver à critiquer que la maladresse gênée de quelques soudures se ment tout entier au plan de ce que nous appelions la pensée pure. On chercherait vainement dans l'ordre des sentiments immédiats ce qu'exprime ce long thème d'une mélancolie si haute, d'une si fervente gravité. Ce n'est pas même à ce qu'on a coutume de nommer la religion qu'il faudra s'adresser pour le découvrir. Ce thème ne plane pas en quelque empyrée mystique comme telle phrase de César Franck par exemple. S'il traduit du divin, c'est le divin dans l'homme, le divin qui pense en nous, non point, comme chez Magnard par exemple, le grand courant vital qui nous traverse et anime pour un jour notre corps périssable. Rien n'est, si l'on peut dire, moins animiste que cette musique, et rien par là même n'est moins descriptif, puisque musicalement il n'y a sans doute guère de différence entre une âme et un paysage. Ce qui peut être traduit en langage de nature est la plupart du temps susceptible d'être également traduit en langage d'émotion. Par cela même la musique de Dukas ne se laisse pas interpréter. Au lieu qu'une phrase de Debussy fait par exemple miroiter pour vous un étang sous la lune en même temps qu'elle évoque pour moi l'oisive solitude d'une âme immobile, Dukas nous transporte en un monde où il n'y a plus place pour cette différenciation individuelle des évocations. Écouter cette musique sans images, c'est vraiment la penser telle qu'elle est. Ceux qui la suivent intérieurement sont identiques en elle ; leur attention ne s'évade point par des chemins divergents, elle ne glisse pas le long des pentes de chaque rêve particulier. Cette grave musique les retient et les fixe. Elle n'est pas, comme tant d'autres, une incitation à nous

pencher sur nos souvenirs préférés, une incantation venue d'ailleurs et d'au delà de nous-mêmes. C'est par là que l'andante de la Sonate évoque directement Beethoven, le plus grand Beethoven, celui des derniers quatuors et des dernières sonates. C'est bien là cette musique qui n'est « d'aucun pays », et qu'un mathématicien illustre opposait un jour comme la véritable aux pittoresques mais trop particulières floraisons de l'Espagne ou de la Russie. De même que rien n'est plus propre que la sublime introduction du quatorzième quatuor à symboliser cet infini qui n'est ni d'espace ni de temps, parce qu'il est la source même de l'espace et du temps, il nous semble que l'andante de la sonate de Dukas nous introduit dans l'austère solitude où veille une pensée avide de se découvrir et de s'étreindre. Au milieu du scherzo extraordinaire de fougue et de décision, une lente phrase mystérieuse à la démarche incertaine semble nous rappeler à la conscience de ce monde inviolé.

Nous ne nous étendrons pas sur les belles *Variations sur un thème de Rameau*, bien qu'elles annoncent selon nous plus complètement que tous les autres ouvrages de Dukas l'extraordinaire *Ariane*. Il y apparaît déjà que pour Dukas, contrairement à ce que professe un néo-romantisme sans portée, ce qui est le plus clair est en même temps ce qui est le plus profond. Le progrès dans l'intelligible est en même temps un progrès dans l'intériorité, une sorte de graduelle appropriation de l'esprit par l'esprit. Les *Variations* et *Ariane*, pour qui sait les entendre, sont de suffisantes réfutations d'une doctrine qui identifie l'implicite et le profond, attribue au sous-entendu comme tel une valeur métaphysique, et confond l'acte même d'intellection avec le produit étalé et sans vie que lui substitue la conscience en tant qu'elle imagine et ne pense point.

Nous ne nous préoccupons naturellement pas ici de savoir ce qu'a voulu dire au juste M. Maëterlinck lorsqu'il a écrit *Ariane et Barbe-Bleue*. A vrai dire nous doutons fortement qu'il ait

obéi en composant ces trois actes à une idée directrice précise. Mais peu importe : son petit drame a été la matière d'un chef-d'œuvre dans lequel le génie propre de Dukas s'est totalement exprimé. Que M. Maëterlinck s'en rende compte ou non, Dukas a fait passer à l'acte tout ce qui n'était dans la pièce qu'à l'état de virtualités indistinctes.

On connaît la donnée d'*Ariane et Barbe-Bleue*, on sait comment Ariane, dédaignant les bijoux dont Barbe-Bleue l'a laissée libre de se parer, franchit le seuil interdit et pénètre dans le cachot où gémissent les femmes captives ; comme elle découvre l'issue que leur fatalisme indolent les avait toujours empêchées d'apercevoir, et, par la puissance magnétique de sa parole et de son geste, les entraîne hors de la prison ténébreuse. Mais les jeunes femmes délivrées ne sont pas dignes de la liberté qu'Ariane leur a rendue ; et, lorsque les paysans révoltés amènent Barbe-Bleue ligoté et blessé dans la salle où elles se parent et minaudent, elles s'empressent aussitôt autour de lui et lui découvrent on ne sait quelle virile séduction à laquelle elles ne savent pas résister. Maintenant que leur curiosité est satisfaite et qu'elles n'ont plus rien à redouter, la vieille habitude de servir les reprend. Et lorsque Ariane, qu'appellent d'autres tâches et d'autres souffrances, les convie à se joindre à elle pour faire vivre et pour sauver, l'une après l'autre, tantôt avec honte, tantôt avec dédain, elles refusent de quitter la demeure où jusqu'au bout elles rempliront leur rôle d'esclaves bénévoles.

La musique de M. Dukas confère à cette histoire décevante une signification éternelle. Ariane, c'est bien véritablement *l'esprit* qui se conquiert lui-même en dépassant et en refoulant tout ce qui l'attire et le sollicite immédiatement, *l'esprit* qui ne s'affirme qu'en délivrant, qui ne se trouve et ne se saisit que dans la joie et la certitude qu'il communique. Plus précisément nous dirions qu'*Ariane et Barbe-Bleue* est comme le chant de la pitié moderne : ce n'est pas la pitié mystique, la compassion

chétienne qui souffre avec les misérables et prend sa part de leur misère, mais bien la pitié intellectuelle par laquelle s'exprime une volonté juste. Ariane n'est pas au même plan que les autres femmes, et celles-ci ne la rejoindront jamais. Créatures fragiles et momentanées, comment pourraient-elles atteindre celle qui pense dans sa vérité ce qu'elles ne sont capables que d'éprouver? Entre sa lucide mélancolie ou son indignation active et leur désespoir d'enfants ou leur abandon inerte, entre son assurance sereine et leur allégresse d'une heure, entre l'esprit d'universalité qui l'anime et leurs mesquines jalousies, il y a une différence, non seulement de qualité, mais comme de niveau spirituel. En un langage plus métaphysique qui convient seul ici, nous dirons qu'il y a une différence d'être. Et voilà qui suffit à réfuter à soi seul l'opinion de ceux qui ont accusé Dukas d'avoir adopté le langage musical de Debussy; en réalité le sien est sans doute le plus polymorphe qui se puisse trouver dans le drame lyrique contemporain. Barbe-Bleue, les Paysans ne sont que des forces de la nature, ils s'expriment avec une sorte de brutalité haletante<sup>1</sup>. Les femmes traduisent avec une sincérité ingénue les mouvements de leurs âmes élémentaires. Même dans le chant des filles d'Orlamonde, ce chant poignant qui semble monter du fond des âges, on ne reconnaît que l'accent d'une infortune qui jaillit en prières, bien loin de se recueillir et de se surmonter. Chez Ariane seule la parole est vraiment de la pensée; il n'y a pas une phrase d'elle qui n'exprime un rapport éternel, qui ne condense en soi de la clarté. Ariane parle avec l'autorité même du réel; rien naturellement de moins didactique que cette affirmation si pleine et si sûre d'elle-même, mais en laquelle passe à tout moment le frémissement d'une pensée qui

1. Rien ne représente moins la liberté véritable que l'esprit de révolte qui anime les paysans lorsqu'ils amènent Barbe-Bleue dans le château. Ariane les traite avec une sorte de pitié méprisante. Quelle ironie dans ces phrases: « Vous nous avez sauvés... vous êtes des héros. »

a découvert un ordre et le suit avec une patience sacrée, ainsi qu'un mineur les sinueux et secrets détours d'un filon. Nous ne savons rien de plus exaltant que cette voix venue de par-delà les étoiles, et dont pourtant notre conscience réveillée de sa torpeur salue avec un fraternel émoi les apaisantes, les graves et persuasives inflexions. Notre conscience dans un mouvement irrésistible en confesse la souveraine réalité.

Et cependant cette pensée parfaite et dominatrice n'est pas toute-puissante; *peut-être même n'est-elle pas une puissance*. Et c'est en cela, si nous ne nous trompons, que consiste le tragique intense de la musique de Dukas, le tragique aussi, peut-être, de tout l'idéalisme moderne. Car la pensée rayonnante qui dispense autour d'elle la clarté, l'amour même de toute clarté, qui d'en haut laisse tomber sa pitié sur l'existence tâtonnante et captive des humbles, sur les confuses velléités de la masse, n'a pas le pouvoir de sauver des âmes, quelle que soit d'ailleurs l'ardeur qui l'anime. Sa stérilité est la raison même de sa perfection, elle peut comprendre, mais non pas convertir. Son zèle intelligent n'a pas de prise sur l'être. Il ne lui a pas été donné d'atteindre les sources profondes où l'âme se renouvelle et se recrée. L'univers lumineux où elle a sa demeure, et auquel l'enchaîne sa perfection même, est condamné à rester pour nous un autre monde, où nous pouvons bien en certains moments privilégiés de force et de recueillement puiser la certitude, la volonté d'élever nos frères à ces hauteurs sereines, mais pour nous retrouver ensuite identiques à nous-mêmes, avec nos désirs aveugles, avec nos tourments et nos angoisses. L'amertume de cette rechute est exprimée dans le prélude du 3<sup>e</sup> acte d'*Ariane* avec un pathétique extraordinaire. La foi, l'espérance, la grâce, ce sont là des mots qu'il est impossible de prononcer à propos de la musique de M. Dukas, et c'est en cela qu'il y a dans un drame tel que *Saint-Christophe* de M. d'Indy, qui par ailleurs est bien loin de présenter l'ordonnance merveilleuse et la cohésion intelligible d'*Ariane*, ce qu'on cher-

cherait vainement dans cette œuvre parfaite : le sentiment de ce qui dans l'homme exige et atteint le surhumain, l'appétit et la prescience du surnaturel, la participation créatrice à une vie transcendante au contact de laquelle la créature consumée par la soif du salut s'apaise et se refait. Par là se vérifie cette observation d'un grand métaphysicien de ce temps, que le Dieu transcendant peut être infiniment plus proche de nous et plus accessible que l'Autre, celui dont les pensées sont nos pensées, celui qui n'a pas de réponses pour nos prières, parce qu'elles n'expriment que notre finitude et notre imperfection, parce qu'elles ne traduisent que ce qui en nous n'est pas.

Il nous semble que dans *la Péri*, qui est le dernier ouvrage que M. Dukas ait livré au public, les réflexions qui précèdent trouvent encore jusqu'à un certain point leur application. Iskender a ravi à la Péri, qu'il a trouvée endormie un jour qu'il errait aux confins de la terre, le lotus de l'immortalité. Mais la Péri réveillée « dans la danse des Péris, s'approchant toujours davantage jusqu'à ce que son visage touchât le visage d'Iskender et qu'à la fin il lui rendit la fleur sans regret ». Et la Péri remonta légère vers la lumière d'Ormuzd, tandis qu'Iskender, comprenant que par là lui était signifiée sa fin prochaine, sentit l'ombre l'entourer. Comme l'idéalisme contemporain lui-même, la musique de M. Dukas exprime bien l'acte par lequel l'homme moderne abdique l'immortalité. Enivré par les séductions de la pensée pure en laquelle les individualités distinctes s'abolissent et se confondent, il renonce à son privilège sacré ; car le joyau intelligible qui pour un instant l'illumine et fait de lui l'égal des dieux ne lui est que prêté et ne le transforme point ; et lorsqu'il aura rendu ce joyau sans prix il retombera dans les ténèbres de la mortalité. Nous convenons que cette interprétation risque de paraître trop aventurée et même arbitraire ; il nous semble pourtant qu'elle correspond à ce qu'il y a de plus intime dans cette fin de la Péri dont il devrait être impossible de ne pas

sentir la grandeur, la noblesse, l'angoisse. Nous nous refusons à admettre qu'elle traduise simplement la déception d'une âme qu'un amour insensé, une présomptueuse espérance égara<sup>1</sup>. Et d'ailleurs l'amour est un sentiment dont nous ne trouvons nulle part l'écho dans l'œuvre de M. Dukas. Si *la Péri*, loin d'être comme beaucoup l'ont cru sans doute un simple ballet exotique et somptueux, est une véritable tragédie musicale, nous y reconnaissons le verdict de mort que prononce sur lui-même un esprit individuel, du moment où il sacrifie sa réalité propre aux prestiges d'un art ou d'une pensée, peu importe, qui ne peut ni faire vivre ni sauver.

1. Nous croyons d'ailleurs fermement que toute œuvre vraiment grande dépasse ce que croit saisir d'elle celui-là même qui l'a créée.

---

## VIE PAYSANNE

par ÉMILE GUILLAUMIN,  
cultivateur en Bourbonnais.

## VI

## PETITE PROPRIÉTÉ. PETITS EXPLOITANTS.

En 1908, le Ministère de l'Agriculture procédant à une classification des biens fonciers invitait ses agents à définir ce que l'on entendait dans leur région par petites, moyennes et grandes propriétés. La confusion des réponses à de précédentes enquêtes incitait à cette élémentaire mise au point. Ainsi put-on se persuader de la difficulté de s'entendre sur les mots dès qu'on prétend généraliser. Limitée à 2 ou 3 hectares en telle contrée maraîchère de l'Ouest ou du Midi, la petite propriété s'étend jusqu'à 50 hectares en Sologne. Dans le vignoble lorrain — Meurthe et Moselle — 4 hectares sont considérés comme grande culture : il en faut 120 dans le Soissonnais !

Il est assez facile de délimiter chez nous la petite propriété. Elle va de 3 à 15 hectares, avec deux ou quatre vaches de labour, plus un âne ou un cheval — et son prix, selon l'étendue, la situation, l'état des bâtiments, oscille entre 15 et 50.000 francs.

J'ai eu l'occasion déjà de dire qu'elle présentait un caractère plutôt exceptionnel<sup>1</sup>. Elle est un peu honteuse, un peu anachronique parmi les grands domaines qui se taillent la part du lion. On la rencontre auprès des bourgs, en bonne place ; de-ci de-là, elle se groupe en hameaux, au creux des vals perdus ; elle se dissémine encore au long des routes ou des chemins, en petites exploitations solitaires qu'on dirait les filiales des fermes proches.

Elle apparaît, telle quelle, comme infiniment enviable à la masse des paysans, salariés et métayers, condamnés pour la plupart à travailler toute leur vie la terre des autres.

1. *Civilisation Française*, II, n° 1, janvier 1920.

Sa faible importance par rapport à l'ensemble et la division générale du sol en champs et prés clos de haies la protègent contre certaines pratiques qui lui sont par ailleurs funestes. Le morcellement parcellaire est inexistant. Il est très rare que l'on sépare, ne fût-ce qu'en deux parties, ces pièces dont chacune forme un tout. Le bien lui-même se transmet presque toujours intact ; il est retenu par l'un des héritiers qui désintéresse les autres, ou vendu. La question du remembrement ne se pose donc pas — ou bien elle se présente d'une façon particulière et touche plus spécialement les fermes de moyenne et de grande étendue.

Les unions entre cousins, en Limagne d'Auvergne et ailleurs, peuplant le village d'un enchevêtrement de familles portant le même nom et qui ont, à la longue, une influence déplorable sur la descendance, n'existent pas non plus.

Enfin, la passion d'acquérir des terres nouvelles qui fait les gens plus avarés en devenant plus riches est certainement moins fréquente et moins aiguë qu'en de certains pays.

Plutôt trouverait-on la contre-partie, le petit propriétaire grisé d'orgueil, du fait de sa situation, regardant d'un peu haut ses camarades de métier, s'essayant à singer les Messieurs...

Il s'est vu plus d'un exemple de ces paysans parvenus victimes de leur vanité stupide, obligés à redescendre pour n'avoir su résister au vertige d'une ascension pourtant toute relative.

D'autres connurent les mêmes déboires pour avoir acheté plus que ne le permettait leur bourse, ou bien pour s'être mis sur le dos une construction plus coûteuse qu'ils n'imaginaient. L'emprunt, à un taux toujours supérieur au rapport normal de la terre, leur devenait tout de suite une charge écrasante et les acculait finalement à la ruine.

Il est bon de dire que les leçons répétées ont fini par incliner les téméraires à la sagesse — les orgueilleux aussi ! — et que les cas de « mauvaises affaires » dans ces conditions, beaucoup moins fréquents qu'il ya vingt ou trente ans, tendent à devenir exceptionnels.

Celui qui possède « franc et quitte » son petit domaine, bénéficiant du triple avantage de la sécurité, de la stabilité, de l'indépendance est un favorisé de la classe paysanne. Il est porté à soigner sa terre, à planter et greffer des arbres, à réparer cours et chemins, à

embellir et améliorer pour sa satisfaction présente comme au regard de l'avenir.

S'il est bien adapté à son milieu, s'il a le goût de son métier, pas trop de rêves en dehors et un certain sens de la philosophie, il apprécie la valeur de ces choses et s'estime heureux — je n'emploie le terme qu'avec toutes les réserves qu'il comporte. S'il fait montre d'initiative et que le sort lui soit propice il peut, avec le temps, accroître plus ou moins largement son avoir.

Je connais un homme de cette classe qui, affiant à une belle intelligence pratique une extraordinaire puissance de travail, a pu, malgré la charge d'une dette énorme pesant sur ses débuts, parvenir au seuil de la vieillesse à une situation fort enviable. Il a jadis expliqué ses méthodes dans une brochure au titre très explicite : *La Retraite d'un cultivateur. 2.500 francs de rentes en cultivant la terre*<sup>1</sup>. Méthodes qui tiennent dans des qualités poussées à l'extrême de bon sens, d'observation, de labeur persévérant et tenace... J'espère donner ici quelque jour un aperçu de la vie et de l'œuvre de ce paysan modèle.

..

Le labeur persévérant et tenace, lot des terriens de toutes catégories, n'est pas moindre dans la petite culture. Le système livrant souvent le ménage à ses seules forces lui vaut en rançon de son indépendance des nécessités pénibles, la femme, par exemple, devant être intimement associée aux travaux du dehors, obligée à entasser sur les chars le fourrage ou les gerbes, à herser aux semailles, à toucher les vaches au labour — toutes corvées plutôt masculines.

A moins que la proximité d'une autre exploitation et la bonne entente avec le voisin n'amènent les hommes à s'entraider. L'entraide est le vrai palliatif pour rendre supportables les détails de la vie quotidienne en petite culture, faire du travail meilleur, laisser la femme à son intérieur. La coopération sous une forme plus large serait nécessaire aussi pour user des machines, pour les achats à meilleur compte d'engrais, semences et tourteaux — voire pour l'utilisation, la vente collective des produits. Il faut ajouter que tous contacts avec le dehors ont une action efficace contre les tendances à l'étroitesse d'esprit, à la méfiance,

1. Chez Figuière, 7, rue Corneille, 1914.

à la routine que l'on retrouve souvent ici comme dans la chaumière au simple lopin...

L'entr'aide, en fait, se pratique assez largement dans la région. Le syndicalisme y a quelques racines. Mais rien n'a été tenté en ce qui concerne les ventes collectives, non plus que pour créer des fromagères ou « fruitières » qui ont fait la prospérité de certains pays.

Les biens de faible étendue ne se rattachent pas forcément à la petite propriété. Il arrive qu'un châtelain, ou tel autre personnage fortuné, possède à la fois des fermes et des « locatures ». Aussi le petit exploitant fermier n'est-il point rare, qui, de par le jeu de la concurrence, loue presque toujours très cher. Et pour lui, l'indépendance, la sécurité sont fort aléatoires. Il connaît surtout l'obligation de se donner un *mal de chien*, de *faire de l'argent* le plus possible en réduisant les dépenses au minimum pour arriver à pouvoir payer.

Mais lui n'a pas d'orgueil, même si ses affaires vont à peu près bien, et ses enfants, à l'ordinaire, demeurent des paysans.

Au contraire de ceux du petit possédant qui croiraient déchoir à se placer, même temporairement, comme domestiques et qui, le plus souvent, quittent la terre, leurs parents même les y engageant ou les y aidant, s'ils n'ont pas de quoi les occuper.

Ainsi la petite propriété — au moins jusqu'à concurrence de huit ou dix hectares — si elle attache dans une certaine mesure le ménage rejette plutôt la descendance. Elle n'assure pas du tout la continuité. Logiquement elle ne pourrait l'assurer qu'en esquivant une génération, le petit-fils remplaçant à vingt-cinq ans l'aïeul septuagénaire. Mais les fils des déracinés ont d'autres rêves que de venir dans un trou de campagne prendre la place du grand-père...

Et c'est là où elle domine que l'agonie du village, maintes fois signalée, se manifeste avec le plus d'évidence. M. Augé-Laribé montrait jadis<sup>1</sup> la tristesse de cette mort lente d'une agglomération en montagne d'Auvergne. *Des vingt maisons qui s'appuyaient au coteau à l'abri des vents du nord, il y en a dix fermées, minées, démolies. Encore un hiver, deux, trois, quatre autres seront vides parce que les pauvres vieilles qui y vivent seules seront au bout de leurs forces. Compter ceux qui resteront, les dix doigts y suffiraient : un bour-*

1. Dans un article de la *Dépêche de Toulouse*, 1912.

*geois qui vient aux vacances, sept ou huit paysans de quarante-cinq à cinquante ans, l'instituteur, le facteur...*

Presque dans les mêmes termes, le romancier Henri Bachelin, dont le beau talent consciencieux et sincère s'emploie à la peinture des vies simples dans les milieux ruraux, évoquait plus récemment la décrépitude d'un hameau de propriétaires cultivateurs, au pays du Morvan, les chaumières, à mesure que disparaissaient les vieux, demeurant abandonnées, envahies par les herbes folles en attendant qu'elles s'écroulent<sup>1</sup>...

Plus près, à proximité de Montluçon, une commune au vaste territoire, peuplée aussi en majorité de petits propriétaires<sup>2</sup>, avait vu partir en vingt ans — 1889-1909 — 460 de ses jeunes gens sur 740 inscrits aux listes de recrutement. Elle était une pépinière d'ouvriers d'usine, d'employés de chemin de fer, de sous-officiers rengagés.

Est-ce donc que les organisations comme les êtres seraient, selon la formule d'Aristote, *voués à la mort de par l'exagération des principes qui déterminaient leur existence* ?

Toujours est-il que chez nous, où elle est un élément faible encore mais ayant tendance à s'accroître, la petite propriété accuse autrement de vigueur, et n'est pas dédaignée, et trouve preneur aux prix forts dès qu'elle est mise en vente.

Au surplus, il est probable que la période de prospérité actuelle pour la culture amènera partout une réaction favorable. Ainsi en est-il déjà dans la Haute-Saône où l'émigration s'est beaucoup ralentie, où l'on se reprend à aimer la terre.

Mais il est incontestable qu'à côté de très gros avantages la petite propriété porte en elle des germes funestes. Elle ne se revivifiera vraiment que par la pratique plus large de la coopération, de l'entraide et en suivant, sinon en guidant l'évolution indispensable des masses terriennes. Évolution qui, portant sur le bien-être, sur les mœurs, sur l'ensemble de la vie, doit hausser la classe entière dans l'esprit public et faire du paysan un être différent de celui qu'a défini Bachelin en ce raccourci saisissant : *un homme qui ne se lève que pour travailler et ne se couche que pour être debout le lendemain à la première heure...*

1. *Le Village*. Flammarion, édit.

2. Surtout viticultures. Les ravages phylloxériques, la mévente des vins expliquent en partie cet exode que la situation améliorée n'atténue pas jusqu'ici.

## CHRONIQUE LITTÉRAIRE

---

*Les Romans des Goncourt et leur milieu,*  
par DANIEL MORNET.

---

G. Larroumet remit un jour en Sorbonne le manuscrit de sa thèse sur Marivaux. « Fort bien, conclut le professeur chargé de la lire; mais vous y citez en note Messieurs de Goncourt. Ce nom ne doit pas être prononcé en Sorbonne ». C'est Edmond de Goncourt qui raconte l'anecdote, sans doute parce qu'il n'aimait pas la Sorbonne. Mais la Sorbonne a sans aucun doute changé d'avis. Car elle a fort bien accueilli la thèse de M. P. Sabatier sur *l'Esthétique des Goncourt*<sup>1</sup>.

M. Sabatier se propose de décrire l'esthétique des Goncourt — de l'expliquer, — d'en mesurer l'influence. Pour la décrire il suffit d'être intelligent et de lire leur œuvre avec conscience et méthode. M. Sabatier est très intelligent, d'une intelligence curieuse, pénétrante et ordonnée. Il sait goûter et se rendre compte. Il ne craint point sa peine; et il a poursuivi ses lectures avec une scrupuleuse attention. Il y a donc dans son livre une image précise de cette esthétique. Il en a distingué très justement les éléments complexes et en apparence contradictoires. Ce sont des artistes qui ne se soucient ni d'une morale ni d'une philosophie, mais seulement de traduire la vie comme ils la voient. Ce sont des artistes aristocrates qui méprisent ceux qui veulent plaire à tous, ceux qui s'inquiètent non d'eux-mêmes, mais de l'opinion. Ce sont des artistes « modernistes », qui ne veulent pas savoir ce que sont « l'art éternel » et le « beau permanent », et ne connaissent qu'une vérité, celle de la société où ils vivent. Ce sont des artistes qui ont les yeux d'un peintre ou d'un sculpteur et qui saisissent avec une merveilleuse précision tous les jeux subtils des lumières

1. Paris, Hachette, 1920. Un vol. in-8° de 632 pages.

et des formes. Ce sont surtout des artistes qui ont des nerfs encore plus qu'ils n'ont des yeux et chez qui toutes les sensations se prolongent en émotions fines, singulières ou malades; si bien qu'ils analysent avec une précision cruelle tous les êtres troublés et toutes les âmes d'exception. Ce sont en un mot des « impressionnistes », qui ne sont ni des romantiques, ni des parnassiens, ni des naturalistes, mais qui sont un peu tout cela. M. Sabatier a fort bien marqué tous ces caractères, et toutes les nuances de ces caractères.

Il a eu une ambition plus haute, qui est d'expliquer. La tâche est malaisée. Je ne dirai pas que M. Sabatier y a échoué. Mais il n'y a réussi qu'en partie; et pour une raison de méthode dont l'intérêt dépasse celui des Goncourt et de leur œuvre.

Son point de départ est juste. Avant de songer au « milieu » où a vécu un auteur, il faut songer à autre chose ou plutôt à un autre milieu. Si Taine, qui aimait si aveuglément les sciences, écrivait aujourd'hui ses livres, il apprendrait des savants qu'il y a, pour un être vivant, autre chose que le climat et le terroir, le milieu selon Lamarck et Darwin. Il y a une sorte de milieu intérieur où baigne tout son organisme. Ce milieu, pour un artiste, c'est son tempérament. L'esthétique des Goncourt et toute leur œuvre ont d'abord été réglées par leur tempérament. M. Sabatier l'a fort bien vu et fort bien dit. Famille, éducation, vie privée et voyages, sensibilité aiguë et morbide; indifférence à l'amour romanesque et plus simplement à l'amour; curiosités âpres et délicieuses du collectionneur plus heureux d'une trouvaille que d'un beau livre, il a analysé avec pénétration toutes ces influences et tous ces goûts. Ici encore l'image est fidèle. On pourrait lui reprocher seulement d'être trop confiante. Pour connaître les Goncourt, c'est eux qu'il interroge. Et l'on sait qu'ils se sont copieusement confessés, directement, pour Edmond, dans son *Journal*; indirectement dans des romans tels que *Charles Demailly* ou *les Frères Zemganno*. Et ils étaient assez curieux d'eux-mêmes et assez orgueilleux pour voir juste et pour parler franc. Mais J.-J. Rousseau, lui aussi, se connaissait bien et ne craignait pas d'avouer le pire. Si l'on suivait pourtant, strictement et sans critique, pour tracer son portrait, les *Confessions* ou le Saint-Preux de la *Nouvelle-Héloïse*, l'image serait fidèle dans l'ensemble; elle ne le serait pas dans les détails. L'effort des érudits qui

ont vérifié l'exactitude des *Confessions* n'a pas prouvé que Jean-Jacques s'était trompé dans la description qu'il donne de lui-même; mais il a prouvé ses illusions dans les raisons qu'il en donne. Il aurait fallu, aussi bien, faire le départ, dans les éléments autobiographiques des romans, de ce qui est bien eux-mêmes et de ce qui est transposition d'art. On pourrait prouver aisément que Charles Demailly ou les frères Zernano sont parfois des portraits, mais souvent aussi des adaptations, tout comme Saint-Preux n'est qu'une adaptation de Rousseau. Il aurait fallu contrôler. Ce qu'on a dit des Goncourt, ce que l'étude de leurs manuscrits (s'ils sont accessibles) ou de leur correspondance (qu'il faudrait rechercher) peut nous apprendre importe autant que ce qu'ils ont dit pour le public. M. Sabatier ne s'en est soucié que par occasion.

Tout cela d'ailleurs aurait précisé, nuancé l'étude de M. Sabatier. Je ne pense pas que ni l'ensemble ni les parties essentielles auraient été renversés. Mais il y a, pour l'œuvre des Goncourt, une autre explication, un autre milieu, dont M. Sabatier n'a rien vu ou dont il n'a vu que la moitié. C'est le « milieu professionnel ».

La grande erreur de Taine a été de croire que le milieu où vivait un écrivain était le milieu même où vivent le grand seigneur qui le protège, le lecteur qui l'achète, l'architecte qui a construit sa maison, la femme ou la maîtresse qui le cajole ou le tourmente. Il vit bien dans ce milieu-là, mais les influences qu'il en subit sont souvent incertaines ou agissent sur son costume, sa cuisine et son emploi du temps, beaucoup moins sur son œuvre. Il est avant tout homme de lettres. Et c'est le milieu des hommes de lettres qui détermine ses ambitions, et son idéal ou ses déceptions, ses résistances et ses haines. Un bureaucrate vit de son bureau, même lorsqu'il l'a quitté, et une mondaine pour ses « salons », même lorsqu'elle est seule. Cette force intérieure du métier gouverne plus durement encore la plupart des écrivains. Et les Goncourt ne l'ont pas secouée.

Ce milieu professionnel se prolonge évidemment dans le passé. Ce sont les « confrères » qui ont vécu vingt ans, cent ans, ou vingt siècles plus tôt. Ce sont les lectures et le choix qu'on en fait. L'importance de ces lectures est évidente. Et M. Sabatier l'a bien marquée. Il nous dit ce que les Goncourt ont goûté et relu de l'antiquité, du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle; quelle fut l'influence d'un Balzac, d'un Flaubert, d'un

Gautier, d'un Sainte-Beuve, de Gavarni, de Poë, de Baudelaire, de Heine. Ils n'oublient guère, sur ce point, que Tacite (voir le *Journal* de 1895, p. 379). Et ils insistent trop peu sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les romans des Goncourt, conclut M. Sabatier, sont des « Mémoires pour servir à l'histoire d'une société » (p. 514). Il emprunte le titre à M. Abel Hermant. Mais M. Hermant le doit, lui-même (comme bien d'autres choses), à une douzaine de romans du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle* de Duclos. Tous ces noms ont leur importance. Et ils expliquent, après le tempérament, bien des choses. Mais ils n'expliquent pas tout ce qui peut être expliqué. Le roman des Goncourt n'est ni celui de Laclos, ni celui de Balzac, ni celui de Flaubert, ni celui de Sainte-Beuve, ni celui d'aucun de leurs devanciers. Il s'en faut de toutes sortes de choses. Et il apparaît dans le livre de M. Sabatier, comme une tentative singulière, audacieuse et qui se poursuit à peu près dans un splendide isolement. Bien des choses l'expliquent sans doute, depuis Tacite jusqu'en 1860. Mais il semble, à lire M. Sabatier, que, de 1860 à 1880 par exemple, rien ne l'accompagne. Artistes, aristocrates, sensitifs, visuels ou morbides, les Goncourt le sont seuls, ou à peu près, parmi tous ceux qui écrivent alors des romans, ou plus simplement qui écrivent.

C'est bien, semble-t-il, l'opinion de M. Sabatier. Mais ce n'est pas celle de Barbey d'Aurevilly : « Les Goncourt, écrit-il dans *Hommes et livres*, n'ont rien inventé du tout. » Il était leur contemporain. Il semble bien qu'il ait vu plus juste qu'il ne semblerait.

C'est qu'il a vécu justement dans ce milieu professionnel qui agit sur le goût et le choix de l'écrivain, non pas peut-être d'une influence profonde et sublime, mais d'une influence obstinée, de toute la puissance de la vie réelle et pratique. A lire le livre de M. Sabatier, il semble qu'en vingt années, depuis les débuts des Goncourt jusqu'en 1870, il n'ait pas été publié dix romans. Or on en publie des centaines. Ce n'est pas avec dix romans que vivent les Goncourt. Et si ce n'est pas avec des centaines, c'est tout au moins avec tous ceux qui ont du succès, qu'ils lisent, ou qu'ils parcourent ou dont leur parlent les revues qu'ils lisent. Ces romans sont loués ou discutés, se vendent ou s'empoussièrent chez l'éditeur pour des raisons de talent, peut-être, mais aussi pour des raisons de mode et de doctrine. C'est toute une

part de ces romans, ce sont ces modes et ces doctrines qu'il aurait fallu étudier de près. Non pas la mode de 1830 ou 1840 qui n'est pour eux que de l'histoire, ou la doctrine d'un Stendhal qui n'est pour eux que de la littérature. Mais tout ce qui fut exactement et précisément contemporain et qui se traduisait par l'encre encore fraîche de la *Revue des Deux Mondes* et des autres ou l'empressement des éditeurs. Et de tout cela on ne pourrait pas conclure que les Goncourt ne sont que l'expression d'un milieu. Mais on comprendrait mieux qu'ils ont adapté, choisi, prolongé et exagéré bien plutôt qu'ils n'ont inventé.

Montégut publie dans la *Revue des Deux Mondes* (1<sup>er</sup> avril 1860) un article sur le *Roman contemporain*. L'article est austère et désespéré. « Littérature âcre, corrosive et maussade... Tout m'a été bon (dit le romancier chéri de la mode et détesté de Montégut), une anecdote judiciaire, un cancan de salon, un commérage de portier, une vengeance de courtisane, la rancune d'un sot, le calembour d'un envieux. J'ai mélangé ces ingrédients dans mon chaudron magique et j'en ai formé cette gelée suave, aux couleurs de boue et de sang caillé que vous avez savourée avec délices dans ces dernières années. » Montégut ignorait le premier roman des Goncourt qui compte, *Charles Demailly*. Mais il l'aurait jeté avec tout le reste de l'œuvre dans le même chaudron. Avant que les Goncourt n'aient rien écrit que de l'histoire, et en songeant à d'autres, il définissait leur roman. Et parmi ces autres il y avait notamment la *Fanny* de Feydeau, qu'on ne lit plus, mais qui fut un triomphe et un scandale; et qui ne ressemblait pas à un roman des Goncourt, mais qui témoignait quelque peu des mêmes desseins : « Je m'étudiais moi-même avec la plus entière bonne foi... J'observais le monde et la vie avec l'âpre patience de l'artiste... en moi-même, dans mes sensations naissantes, chez les autres etc... » (*Préface*). Il y avait, plus ou moins Barbey d'Aurevilly, dont l'ambition, en 1861, est d'être approuvé des « vibrants » comme Hector de Saint-Maur. Les Goncourt n'ignoraient ni Barbey, dont ils possédaient les *Diaboliques* avec une page autographe, ni Feydeau très lié avec Flaubert et leur ami Gavarni. Ils en lisaient bien d'autres, que nous n'avons pas loisir d'étudier, et qui n'étaient ni des « impassibles » comme Leconte de Lisle et ses jeunes disciples, ni des romantiques attardés, ni des naturalistes et qui étaient simplement comme Saint-Maur ou les Goncourt des « vibrants ».

Ainsi l'étude de M. Sabatier aurait été plus exacte non pas si elle avait été, selon la méthode de Taine, l'étude d'un milieu ou d'un moment, mots vagues et confus, mais si elle avait joint à l'étude, fort judicieuse, d'un tempérament, celui d'un *moment littéraire*. Elle y aurait gagné par surcroît de marquer plus rigoureusement les influences. Car il y aurait, dans cette dernière partie du livre, bien des points à discuter. *Post hoc, ergo propter hoc* : c'est trop souvent le sophisme de M. Sabatier. Tel qui ressemble parfois aux Goncourt n'est pas, comme le pense M. Sabatier, son disciple. Il puise seulement à la même tradition ou prolonge une mode qu'ils n'ont pas créée. L'histoire littéraire ne serait rien sans les grands écrivains. Mais elle ne va pas du génie au génie, ni même du talent au talent. Ce sont de vastes flots qui poussent, moment par moment, d'autres flots. Les hommes de génie n'en créent que les courbes, les lacs paisibles, les rapides ou les cataractes.

---

## CHRONIQUE DES LETTRES CONTEMPORAINES

---

### LES ROMANS DE M. PIERRE BENOIT

par J. ERNEST-CHARLES.

M. Gaston Rageot a écrit naguère un livre sur *le Succès* — qui ne lui en a pas gardé rancune. Au reste les écrivains qu'il étudiait alors comme étant les plus caractéristiques par leur succès même ne sont pas tous complètement oubliés aujourd'hui. Le livre est de 1906. Il y a donc des succès qui vivent quatorze ans ou qui mettent plus de quatorze ans à mourir!

Bref, M. Gaston Rageot, avec un sérieux que la question comportait bien, écrivait un essai de critique sociologique d'où il résultait que le succès est « le fait qu'une œuvre produite par une personnalité a été adoptée par une collectivité ». Et il discutait sur ce fait avec une aisance enviable. Il n'omettait même pas, après avoir défini le succès, de se demander en quoi le succès consiste.

Où, que faut-il entendre par succès? Où commence le succès? A quel signe précis déciderai-je qu'un écrivain peut ou doit intéresser la psychologie du succès? Prendrai-je pour critérium — c'est naturellement M. Gaston Rageot qui parle — la réputation, la publicité, les honneurs? Tout cela est trop mobile et pour que la méthode ait de la rigueur il faut que le succès cesse d'être un fait d'appréciation relevant de la critique et devienne un élément positif ressortissant à la statistique...

Possible. Et la statistique fait foi que M. Pierre Benoît, auteur de *Kœnigsmark*, de *l'Atlantide*, de *Pour don Carlos*, a obtenu le succès. Mais la critique même n'est pas indifférente aux succès lorsqu'elle leur est étrangère. Elle montre qu'elle s'accommode mal des succès qu'elle ne fit point. Et c'est encore un signe de succès que la critique, dès qu'elle s'occupe de l'écrivain qui a réussi, devienne singulièrement

impétueuse, véhémence et parfois d'une violence agressive. La critique se tient pour offensée des avantages que la statistique a pris sur elle. La critique n'est peut-être pas toujours extrêmement empressée à découvrir la gloire et à la propager; mais elle ne supporte pas volontiers d'être devancée par la voix publique et que le consentement de la foule lui indique d'abord les gloires qu'elle aurait dû discerner. La critique met une sorte de fureur à détruire le témoignage de la statistique. Et parce que la critique n'a pas prévu le succès — critiquer c'est expliquer et c'est aussi prévoir — elle se venge par prédire qu'il sera éphémère. Et déjà elle démontre qu'il est précaire, fallacieux, illusoire; elle démontre avec je ne-sais quelle rage qui atteste tout au moins que, dans la critique, certitude n'implique pas sérénité... On pourrait donc affirmer que le succès se reconnaît encore à ceci qu'il communique une animation exceptionnelle aux écrits des critiques littéraires... M. Pierre Benoît a obtenu beaucoup de succès.

Il a même obtenu le succès dans toute son ampleur, dans toute son horreur. Grâce aux dieux, son succès a même tellement passé les espérances de ses confrères qu'on s'est appliqué non seulement à discréditer les livres, mais encore à disqualifier l'écrivain. A l'heure actuelle, on n'est pas très assuré que M. Pierre Benoît n'ait pas volé les tours de Notre-Dame. Le succès, par l'intensité des réactions bizarres qu'il provoque, donne un pittoresque tout particulier aux mœurs littéraires.

..

Tel quel, il ne s'est pas dissipé et on prend toujours un plaisir vif à lire des romans bien faits pour plaire.

M. Pierre Benoît est un conteur charmant et qui sait l'être et qui veut l'être. Il écrit, pour le divertissement des honnêtes gens, des romans d'aventures romanesques que l'on lit passionnément parce qu'ils sont des romans d'aventure, parce qu'ils sont des romans romanesques, mais surtout parce qu'ils sont des romans.

Notre littérature contemporaine s'enorgueillit d'un certain nombre de romanciers admirables, qui sont philosophes, qui sont moralistes, qui sont psychologues, qui sont esthètes, et qui pensent ou se flattent

de penser, et qui dissertent, et qui discutent, et qui sont des auteurs à considérations autant que feu Eugène-Melchior de Vogüe lui-même, mais qui ne sont pas romanciers du tout, ou le sont aussi peu que rien. Et ils ont bien raison, car tous les genres sont bons hors le genre ennuyeux.

Reste à savoir si leur genre n'est pas très ennuyeux, et si le succès de Pierre Benoît n'est pas fonction de l'ennui que dégagent les romans de tant de romanciers dissertants. Toujours est-il que M. Pierre Benoît est un romancier, lui. Il a, sans doute, des idées générales comme tout le monde. Mais, au rebours des autres romanciers, il ne s'en vante pas. Il y a temps pour tout. Et quand on écrit un roman il importe de raconter des histoires... M. Pierre Benoît a cette originalité, nullement méprisante certes, d'être un romancier qui raconte des histoires. Il arrive que ses histoires soient charmantes, dramatiques et tellement plus amusantes pour cela, énigmatiques, sentimentales et même, si j'ose dire, passionnelles; il arrive qu'elles soient extraordinaires, qu'elles soient invraisemblables. On croirait peut-être que ce sont des histoires à dormir debout, si par hasard elles donnaient envie de dormir. Mais, justement, M. Pierre Benoît a ce mérite essentiel de tenir les curiosités ardemment éveillées... M. Pierre Benoît est un conteur.

Voilà une qualité que je ne laisse pas d'apprécier chez les écrivains qui écrivent des contes. Et le public lui-même est sans doute enclin à la surfaire parce qu'il la rencontre rarement : on sait déjà que la critique se garde de cette erreur. Que M. Pierre Benoît soit conteur de vocation, je l'admets. Qu'il ait un don naturel, c'est probable; — et tant pis pour lui, puisqu'il serait ainsi malencontreusement condamné à obtenir toujours le succès, pour lequel le critique lui ferait payer un rançon de plus en plus onéreuse... Mais M. Pierre Benoît est tout à fait maître de lui lorsqu'il conte. Il discipline à merveille ses dons naturels. Il a une habileté, une dextérité, une expérience incomparable. Ses contes sont systématiquement ordonnés. Ils sont composés avec une méthode imperturbable. Disons qu'il sont composés très bien et cela est encore en France une vertu littéraire. Oui, M. Pierre Benoît sait conter et ne s'en cache pas. Savoir conter, c'est un art, si je ne me trompe. — Mais tout : les caractères — peut-on employer ce terme? — les âmes, les milieux, les décors, tout est subordonné au

récit... Et le récit va, va d'un mouvement preste et sûr. Il va et M. Pierre Benoît est un conteur amusant entre tous. Amuser : c'est encore une façon de plaire.

..

Conviendra-t-il d'expliquer le succès de M. Pierre Benoît par l'évolution des esprits et des âmes ! Se produit-il réellement un renouveau du roman d'aventures romanesques ! Ce renouveau a-t-il des causes — des causes universelles et profondes, bien entendu ! — Et M. Pierre Benoît est-il — comme son succès même — un produit de la guerre ? et bien digne d'en atténuer à nos yeux la monstrueuse atrocité ?

Il est toujours avantageux d'exprimer des idées de cette sorte — et l'on passe pour un érudit littéraire et pour un esprit généralisateur à bon compte — et, au surplus, ces idées peuvent être toujours considérées comme justes puisqu'il est à peu près impossible de démontrer qu'elles sont fausses. Elles sont si vastes d'ailleurs que ceux même qui s'appliquent le mieux à les embrasser sont bien incapables de les étreindre...

Au vrai, je ne connais pas d'époque où un véritable conteur n'ait eu des lecteurs innombrables. Et les *Trois Mousquetaires* ont eu le même nombre de lecteurs à toutes les époques depuis qu'Alexandre Dumas père les a signés... Le romancier, qui est un conteur de belles histoires, a un prestige que rien ne peut détruire ; et qu'on lise assiduellement les mêmes conteurs, c'est seulement la preuve que notre littérature n'en est pas fort riche. La production est inférieure à la consommation, et l'offre ne correspond pas à la demande... A tous moments le succès du conteur Pierre Benoît eût été le même. A tous moments, Pierre Benoît eût écrit des romans analogues à *Kænigsmark*, à *l'Atlantide*, à *Pour don Carlos* car il lui est assigné d'être pour notre joie un conteur intrépide et malin, et les événements suivent leur cours sans que Pierre Benoît se flatte de le détourner, et Pierre Benoît suit son destin sans que les événements puissent rien pour l'en empêcher... Et tout est selon l'ordre naturel des choses, puisque cela permet à quelques pédants d'exposer la thèse superficielle de la renaissance du roman d'aventures et à quelques essayistes, au reste ingé-

nieux, que le succès semble offenser personnellement, de manifester avec cruauté et avec verve leur méchante humeur.

..

Je ne crois pas que la thèse des pédants puisse intéresser en quoi que ce soit Pierre Benoît qui, selon sa vocation, continue ses narrations finement divertissantes. La méchante humeur des essayistes pourrait lui être un utile avertissement...

En effet, Pierre Benoît est un peu comme ces orateurs qui recommencent toujours le même discours parce que ce discours fut la première fois acclamé.

D'être conteur exclusivement, et de vouloir l'être, cela ne laisse pas d'imposer à Pierre Benoît de grands sacrifices. Ces sacrifices, il faut que Pierre Benoît les consente : encore faut-il qu'on voie bien qu'il lui en coûte de les consentir.

On l'accusera de manquer de style... Et il est évident que Pierre Benoît n'a pas le loisir d'écrire ses contes, puisqu'il fait mieux que de les écrire : il les raconte. Le style, si style il y a, doit donc avoir surtout une fluidité, une limpidité, une rapidité simple, souple, agile et, aussi bien, il a toutes ces qualités-là, le style de Voltaire, qui est un bon conteur... Et sans charger son style de plus de couleurs, sans lui donner plus de relief et de pittoresque, sans accuser davantage sa personnalité, il n'est pas interdit à Pierre Benoît de prétendre à écrire purement. L'auteur de *Pour don Carlos* a déjà distancé de plusieurs longueurs, comme dirait Fernand Vandérem disposé à employer des expressions sportives, l'auteur de *Koenigsmark*.

Mais puisque l'action emporte tout dans ces romans d'action, puisque l'imagination détermine tout dans ces romans d'imagination, puisque l'une et l'autre suppriment ou subordonnent l'analyse psychologique, la vérité humaine, la vraisemblance aussi à cette séduction intense qui provient du fond des âmes et qui est irrésistible, il faut que dans ses péripéties inattendues, pathétiques ou simplement merveilles, l'action soit toujours neuve et comme inédite, et que le mouvement tout-puissant de l'imagination ne manque pas d'imprévu dans sa hardiesse préméditée.

Or, les trois romans de M. Pierre Benoit — et ils sont charmants tous les trois, et c'est le troisième que je préfère sans doute — sont, à moins que je ne me trompe, la réplique du même roman... Extrême diversité des milieux et des décors esquissés, suggérés plus encore que peints ou décrits, et c'est l'art même du conteur. Petite cour allemande; *l'Atlantide*, au centre de l'Afrique, par delà le pays des Touaregs; les régions pyrénéennes où s'agitent dans l'irréel le plus cocasse des prétendants!.. Diversité certes et vivante diversité, mais déjà dans la diversité je ne sais quelle uniformité. Dans les trois romans les héros sont des personnages royaux, et, comme ils sont à l'envi des dégénérés ou des monstres, on peut admettre que le conteur Pierre Benoit a dessein de moraliser en contant et lui en savoir gré... Mais les héroïnes, en outre, se ressemblent comme des sœurs, ainsi que des sœurs parfaitement dépourvues de vertus bourgeoises et de sagesse régulière. Qu'elles soient romantiques comme on ne l'est plus, et qu'elles soient fatales comme la plupart des femmes elles-mêmes ont renoncé à l'être, elles n'en sont que mieux qualifiées pour représenter les héroïnes enchanteresses de romans d'imagination... Mais que ces dangereuses et ravissantes héroïnes, si éloignées qu'elles soient les unes des autres dans l'univers et dans la civilisation, soient souveraines et dominatrices presque de la même manière et pour des résultats à peu près identiques, que Aurora, Antinéa, Allegria semblent avoir pris soin de s'inspirer à ce point les unes des autres, au point d'être entourées par des personnages qui ont, ici et là, silhouettes, caractères, sensibilités ou philosophies analogues, et au point de transférer seulement leur égoïsme et leurs passions également fascinatrices sur des plans et sous des latitudes différentes; que les intrigues où elles sont mêlées délicieusement, s'enveloppent et se développent parmi des énigmes pas si mystérieuses que cela, et dont on est bien sûr qu'on trouvera le mot, puisqu'on l'a trouvé au premier roman, et puisque c'est toujours le même mot, cela semble en vérité une gageure.

M. Pierre Benoit a joué victorieusement la difficulté, puisque, conteur qui donne triomphalement carrière à son imagination systématique, il a prouvé que l'ennui ne saurait naître de l'uniformité. Nous proclamons sa victoire et ne souhaitons pas qu'il veuille remporter une fois encore tout à fait la même victoire...

Qu'il doute moins de lui; qu'il ne s'obstine pas à mettre tant de culture au service d'une volonté si fortement méthodique. Qu'il s'abandonne à son imagination plutôt que d'en régler un à un les élans. Qu'il laisse librement errer sa fantaisie qui serait plus radieuse encore étant moins surveillée. Qu'il n'oublie pas davantage qu'il a beaucoup d'esprit. Le premier chapitre de *Pour don Carlos* — le monde politique sous le principat de M. Buffet, la petite bande désuète des cheveu-légers — est un modèle d'ironie légère, réservée, gracieuse et comme attendrie... Peut-être ce chapitre est-il une indication pour M. Pierre Benoit qui n'a pas renoncé à se renouveler. Il se renouvellera pour nous plaire, car il aura la coquetterie de nous plaire toujours... Et il parviendra à convaincre jusqu'à ceux que sa vogue incite aux plus écrasantes idées générales, il parviendra à les convaincre que, même en littérature, obtenir le succès n'est pas une infériorité et le mériter n'est pas une tare.

---

MICHEL BRÉAL

par ANTOINE MEILLET,  
Professeur au Collège de France.

(Débats, 21 décembre 1915).

---

Après avoir produit au xvi<sup>e</sup> siècle tous les grands philologues, après avoir au xviii<sup>e</sup> siècle donné les modèles du travail d'érudition historique, après avoir été, avec les Sylvestre de Sacy, les Champollion, les Eugène Burnouf, la maîtresse de l'Europe dans l'orientalisme, après avoir ainsi posé les règles et donné les modèles du travail historique et philologique, la France laissait tomber ces recherches vers 1850, tandis que l'Allemagne les organisait et en prenait la maîtrise. Michel Bréal, qui vient de s'éteindre doucement à quatre-vingt-trois ans, a été l'un des hommes qui, dans la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle, ont réorganisé ces études en France et leur ont rendu la vie. Il était le dernier survivant des fondateurs de l'École des Hautes Études, cette École dont l'activité a résumé pendant un temps tout le renouveau des études philologiques et historiques en notre pays.

Né en 1832, à Landau, de parents français, normalien de la promotion de 1852, Michel Bréal avait profité de sa connaissance de l'allemand pour se rendre à Berlin et y suivre à l'Université les cours du grand linguiste Bopp, le fondateur de la grammaire comparée des langues indo-européennes. L'anarchie des études linguistiques en France comparée à leur bonne organisation en Allemagne le frappait. Comme il l'écrivait quelques années plus tard, en parlant des livres français sur la linguistique : « Ils s'ignorent les uns les autres, je veux dire qu'ils ne se continuent ni ne se répondent ; chaque écrivain, prenant la science à son origine, s'en constitue le fondateur et en établit les premières assises. Par une conséquence naturelle, la science, qui change continuellement de terrain, de place et d'architecte, reste toujours à ses fon-

dations. » Au contraire, « les ouvrages de grammaire comparée se succèdent en Allemagne, en se contrôlant et en se complétant les uns les autres, ainsi que font chez nous les livres de physiologie ou de botanique... Et l'œuvre, commencée sur vingt points à la fois, s'avance d'autant plus rapidement que la même méthode, employée par tous, devient chaque jour plus pénétrante et plus sûre. » Le jeune savant s'est donné pour mission de restaurer en France les études de linguistique et, sans copier l'étranger, d'y constituer un groupe de linguistes qui apporteraient aux recherches sur les langues les qualités françaises. A la fin de sa vie, il pouvait se rendre le témoignage d'y avoir réussi.

Il fallait tout d'abord attirer l'attention du public et donner aux étudiants un instrument de travail. C'a été la première tâche de Michel Bréal. Adalbert Kuhn venait d'essayer d'expliquer les mythes des religions antiques par des procédés comparatifs, analogues à ceux dont on se servait en linguistique. Séduit un instant par ces idées, Bréal écrivait alors sur le mythe d'Hercule et Cacus et sur le mythe d'Œdipe des essais brillants qui piquaient la curiosité du public et que Sainte-Beuve se hâtait de signaler. Mais son bon sens était trop ferme pour lui permettre de s'attarder à ces mirages, et, revenant aux réalités solides de la linguistique, il traduisait le grand exposé que Bopp avait fait de la grammaire comparée des langues indo-européennes. Dès 1864, il avait été chargé d'un cours de grammaire comparée créé pour lui au Collège de France. Le premier volume de la traduction de Bopp, paru en 1866, justifiait cette nomination ; la traduction avait l'aisance d'une œuvre originale et elle était précédée d'une introduction lumineuse qui révélait au public français l'intérêt de la grammaire comparée. Chacun des quatre volumes de la traduction, qui a été terminée en 1872, a été ainsi précédé d'une préface qui en faisait une œuvre personnelle.

L'intérêt que prenait le public aux recherches systématiques et précises sur les langues se marquait encore en 1865 par la fondation de la Société de linguistique. L'article 2 des premiers statuts — non maintenu dans les statuts définitifs, mais qui est demeuré appliqué en fait — portait que la Société n'admet aucune communication concernant, soit l'origine du langage, soit la création d'une langue universelle. M. Bréal devenait bientôt le secrétaire de la Société, en 1868, et il a gardé ces fonctions jusqu'à sa mort. En cette qualité, c'est lui qui a mené toute

l'activité de la Société, qui en a dirigé les publications, qui a organisé les séances et qui les a animées par ses communications et par ses discussions des communications de ses confrères. Si la Société est devenue le centre des études linguistiques en France, et si ses publications ont acquis dans le monde une autorité, c'est à son secrétaire qu'elle le doit. Il savait avec élégance attirer les membres désirables et éloigner les autres, obtenir pour les *Mémoires* de la Société des articles neufs et originaux et éviter d'avoir à refuser les articles médiocres ou mauvais. Il y avait dans sa manière de conduire la Société un mélange d'autorité bienveillante et de malicieuse bonhomie qui avait un charme singulier.

Mais il ne suffit pas à une discipline d'avoir une chaire au Collège de France pour qu'y soient énoncées les découvertes nouvelles, une société pour y discuter les idées qui se produisent, un périodique pour les publier. Il faut d'abord et avant tout former des chercheurs. Quand Duruy, sentant ce besoin des sciences philologiques et historiques, a institué en 1868 l'École des Hautes Études, M. Bréal en est naturellement devenu l'un des fondateurs. L'objet de la fondation était de restaurer en France les études historiques et philologiques qui s'y mouraient, faute d'hommes pour les cultiver systématiquement. L'École a dû nécessairement se servir du travail qui se faisait dans le seul pays où ces études prospéraient alors, l'Allemagne ; mais il n'y a rien de plus français que son organisation et son esprit, et, parmi ses jeunes maîtres, aucun n'a été plus français que M. Bréal. Chaque maître de l'École a sa pleine indépendance et on ne lui demande que d'être fidèle au principe d'étudier méthodiquement les faits eux-mêmes ; chacun organise son enseignement suivant son tempérament propre et suivant les besoins particuliers de sa discipline ; d'ailleurs, suivant le terme qui a été heureusement adopté, les maîtres sont des directeurs d'études, plutôt que des professeurs, et leur rôle est avant tout de guider les étudiants, de leur indiquer les moyens de travail et de leur éviter les fausses démarches, puis de critiquer leurs travaux ; il s'agit de collaboration plus que d'enseignement. L'esprit d'autorité ne tient aucune place. La variété des savants, qui sont sortis de la conférence de grammaire comparée, et l'extrême diversité de leurs travaux montrent quelle liberté a toujours régné dans cette conférence. M. Bréal avait ses pré-

férences; il ne les imposait à personne; et il a toujours mis libéralement son influence au service de tous les talents qu'il apercevait, sans jamais demander à ceux qu'il protégeait de lui ressembler. Lorsque, entre 1872 et 1880, la grammaire comparée s'est transformée et a pris un caractère de technicité qui lui répugnait, M. Bréal ne s'est pas intéressé à ce travail et a continué de suivre ses voies propres, où il faisait une œuvre excellente; mais, en 1881, il cédait son enseignement de l'École des Hautes Études à un représentant génial de l'école nouvelle, F. de Saussure, donnant ainsi un rare exemple de largeur d'esprit et de libéralisme. Il en était récompensé par l'affectueux respect dont il était entouré.

Travaillant d'une manière toute personnelle, il n'a jamais imposé à autrui d'autre discipline que la sérieuse du travail et la bonne foi dans la recherche. Resté profondément humaniste, il admirait surtout l'effort individuel de l'esprit qui découvre. Aussi se plaisait-il particulièrement au déchiffrement de langues nouvelles. A l'École des Hautes Études, il a donné en 1875 un grand ouvrage sur le déchiffrement des fameuses tables de bronze trouvées à Gubbio, en Ombrie, qui conservent le rituel du culte pratiqué à Iguvium par un collège de prêtres, et qui sont le seul monument conservé de l'ancien ombrien. Aussitôt après il s'intéressait au déchiffrement des inscriptions cypriotes qui ont révélé un dialecte grec inconnu et ont établi l'emploi par les Grecs d'un vieil alphabet égéen et anatolien dans cette région éloignée de la Grèce propre. Quand enfin M. Pelliot a rapporté d'Asie centrale des documents rédigés dans des langues inconnues, il était trop âgé pour participer au travail, mais personne n'a suivi avec plus de curiosité et d'intérêt le déchiffrement que faisaient M. S. Lévi des textes dits « tokhariens », M. Gauthiot des textes sogdiens.

Humaniste, il s'est soucié avant tout de découvrir dans les changements du langage l'effort de l'esprit humain pour s'exprimer d'une manière de plus en plus claire, de plus en plus aisée, et aussi pour reconnaître dans le vocabulaire, et même dans la grammaire, l'action de la civilisation. Si l'on suit dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, auxquels il a collaboré depuis 1868 presque jusqu'à sa mort, la série de ses articles, on voit grandir cette double préoccupation, et les idées à ce sujet devenir de plus en plus claires. Pendant ce temps, la plupart

des linguistes s'occupaient surtout des changements de la prononciation dont ils s'efforçaient de découvrir les « lois », ou des formes grammaticales qu'ils analysaient et suivaient dans leurs transformations, en un mot de toute la partie pour ainsi dire matérielle du langage. Tout ce travail qui se faisait autour de lui, et qu'il dédaignait un peu, ne le détournait pas de ses recherches et de ses réflexions.

Enfin, en 1897, il estimait avoir amené ses idées à un degré de clarté suffisant pour les exposer au public, et il publiait un livre court, facile à lire, mais substantiel, plein d'idées, et où le langage n'était considéré qu'au point de vue des choses à exprimer, l'*Essai de sémantique*. S'il y était question de formes grammaticales, c'était pour montrer comment, dans leurs efforts pour s'exprimer, les hommes se créent peu à peu des outils de plus en plus commodes : l'histoire du langage n'est pas celle d'une décadence, comme l'enseignaient volontiers les linguistes de l'époque romantique ; il y a au contraire progrès. La langue indo-européenne commune, dont toutes les grandes langues de l'Europe ainsi que le sanskrit et l'iranien sont des transformations, n'avait pas d'infinitif, à ce qu'il semble ; et c'est un effort progressif qui a abouti à la création de cette forme si commode qu'il semble aujourd'hui impossible de s'en passer. Le latin n'avait pas d'article : cet instrument si précieux pour indiquer la valeur de chaque nom est une création des langues romanes. Le succès de l'ouvrage a été d'autant plus grand qu'il paraissait à un moment où l'on commençait à sentir ce qu'avaient d'incomplet les recherches rigoureuses et précises qui se poursuivaient sur le côté matériel du langage. Partout, à ce moment, on en venait à se préoccuper des questions de sens des mots et des formes grammaticales que la linguistique comparée avait toujours négligées. Grâce à l'indépendance d'esprit de M. Bréal, les linguistes français n'avaient jamais perdu de vue un ordre de recherches qui, dès lors, passait au premier plan.

L'exposé de M. Bréal avait un autre mérite essentiel : le langage n'y est jamais considéré comme un objet existant par lui-même, jamais réalisé comme une sorte d'être vivant autonome, mais toujours envisagé comme un produit de l'activité, et, en quelque mesure, de la volonté humaine, et aussi de la vie en société. Tout ce que la linguistique avait hérité du mysticisme de l'époque romantique était étranger

à l'esprit clair, pleinement rationaliste, du maître français. Sans pédantisme, il faisait apparaître la linguistique comme l'une des sciences sociales, aussi bien que comme une science philologique.

Les résultats qu'ont obtenus d'autres savants et qui restent iront se perdre dans l'ensemble des doctrines acquises à la science universelle. Le nom de M. Bréal subsistera parce qu'il est associé à un livre qui durera. Il était en effet un écrivain, un artiste. Sa manière est sobre et nette, exempte de cette tension pénible et de ces ornements prétentieux qui déparent trop souvent les ouvrages de professeurs soucieux d'écrire. Il écrivait cette prose du XVIII<sup>e</sup> siècle, claire et qui évite les images superflues. La veille de sa mort, il se faisait encore lire des lettres de Voltaire. Ceux qui l'ont entendu savent ce que c'est qu'une leçon bien ordonnée, lumineuse, élégante. Tous ceux qui liront le livre sur la *Sémantique* pourront évoquer par la pensée ce qu'a été l'enseignement du maître qui a su exposer ainsi.

Quant à ses disciples, ils garderont de plus le souvenir de sa malicieuse bonté. Son influence a été grande. La part qu'il a prise aux réformes de l'enseignement après 1871 avait fait de lui un conseiller écouté du ministère. Il ne s'est jamais servi de cette influence pour régenter la discipline, où il était un maître incontesté. Son unique souci était de donner le moyen de travailler à tous les jeunes gens qui il entrevoyait un espoir de talent, et il ne s'est jamais demandé si les hommes qu'il protégeait travailleraient dans sa voie. Alors que le côté matériel du langage l'intéressait peu, il a fait fonder auprès de sa chaire un laboratoire de phonétique pour donner à l'étude de la prononciation la précision nécessaire ; et, tout en sachant que mes idées différaient notablement des siennes et que ma manière de travailler était autre, il a quitté, en 1905, quand il a commencé à se sentir vieillir, sa chaire du Collège afin d'y faire place à un homme plus jeune et de tempérament tout différent. Dans la dernière conversation que j'ai eue avec lui, en septembre de cette année, alors que la maladie l'avait déjà entièrement affaibli et qu'il ne lui restait aucune force, il me demandait encore quel jeune il pourrait servir de son influence. Ce souci le peignait tout entier. Et c'est grâce à sa bonté qu'il ne laisse pas seulement derrière lui une œuvre scientifique et un livre qui durera, mais aussi un groupe de travailleurs qui, tous liés d'une fidèle amitié, s'efforcent de poursuivre son œuvre.

## UNE ÉCOLE DE PRÉPARATION DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

---

L'Université de Paris a décidé de créer, dès l'année scolaire qui commence, une sorte d'école « normale destinée à donner à tous les professeurs de français à l'étranger des directions et une méthode.

Cette école est placée sous la direction de la Faculté des Lettres. L'enseignement y comprendra des leçons, des conférences, et des exercices pratiques. Dans les leçons, on choisira surtout les faits qui sont nécessaires pour des démonstrations générales. Les exercices pratiques sont l'application des principes généraux et habituent les élèves à les adapter à des publics différents.

Cet enseignement est divisé en dix sections, dont voici le programme pour l'année 1920-1921 :

*SECTION I. — Revision des connaissances relatives à l'histoire, à la géographie et à la civilisation de la France (18 leçons).*

Président : M. Lemonnier, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des Lettres.

Collaborateurs : MM. Guignebert, professeur à la Faculté des Lettres ; Kergomard, professeur au Lycée Louis-le-Grand ; Lévy-Guenot, professeur au Lycée Charlemagne.

*Introduction à l'étude de l'enseignement de l'histoire. —* Quest-ce que l'histoire ? — Comment se fait l'histoire : les faits et les témoignages. — La science historique : documents, inscriptions, chartes ; valeur des divers documents. — L'esprit critique en histoire : son développement, son intérêt pour la culture générale, pour la recherche de la vérité. — Bibliographie : comment on cherche un livre. — Les grands historiens français depuis la Révolution — Pédagogie historique : le cours, l'emploi du manuel, la composition d'une leçon.

*Étude des grandes questions et des grandes périodes de l'histoire de France : Moyen-Age. De la Renaissance à la Révolution. Révolution. Empire. — France contemporaine : conquête des libertés publiques ; mouvements sociaux : questions religieuses, extérieures, coloniales, économiques.*

En application des leçons, des visites seront faites dans les Eglises, les Musées, les Archives, les Bibliothèques, etc.

SECTION II. — *Vues sommaires sur les divers pays où les professeurs doivent être envoyés* (7 leçons).

Président : M. H. Hauvette, professeur à la Faculté des Lettres.  
Collaborateurs : MM. Cazamian, Cestre, Denis, Fougères, Le Gentil, Martinenche, Pernot, Roques, Verrier, professeurs à la Faculté des Lettres.

*L'Instruction publique dans les pays étrangers.* — L'enseignement secondaire : Ses programmes, ses méthodes (en particulier : importance du français). Les établissements où il se donne : Écoles d'État, Écoles privées. Conditions matérielles des professeurs étrangers : traitement, casuel, etc... Préparation exigée des professeurs étrangers : grades français, grades étrangers. — L'enseignement supérieur : Ses programmes, ses méthodes, son esprit (en particulier : importance du français). Les Facultés ou Instituts où est enseigné le français. Caractères particuliers de l'enseignement. Degré de culture exigé du professeur de français. Grades français, grades étrangers. Quelle direction prend dans tel ou tel pays l'enseignement des langues modernes, en particulier du français. Conditions matérielles que peut espérer le professeur.

*Faits principaux de la psychologie des peuples étrangers.* — Psychologie individuelle. Quelle est la faculté maîtresse. Quelle est la culture dans les classes instruites ? L'influence française est-elle établie ou rencontre-t-elle des résistances ? — Psychologie sociale. — Idées politiques, idées sociales, idées religieuses, idées morales. — Activité économique, ses formes, ses rapports avec l'activité intellectuelle.

Ces leçons seront données à tous les étudiants, mais s'adresseront en particulier à des groupes d'étudiants réunis selon leur projet d'établissement dans tel ou tel pays. Elles seront faites par les professeurs et les lecteurs ayant une connaissance spéciale de chaque pays.

D'autre part, des conseils seront donnés aux étudiants, réunis par groupes, sur les activités extérieures d'un professeur de français, sur son rôle comme représentant de la France et de l'influence française, sur les qualités qu'ils devront développer en eux-mêmes.

SECTION III. — *Littérature française* (24 leçons).

Président : M. Reynier, professeur à la Faculté des Lettres.

Collaborateurs : M. Chamard, professeur à la Faculté des Lettres ; Hazard, maître de conférences à la Faculté des Lettres ; Jeanroy, professeur à la Faculté des Lettres ; Mornet, professeur à la Faculté des Lettres.

*Moyen-Age.* — XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Poésie héroïque et chevaleresque. Poésie de cour et de salon. Littérature bourgeoise. Éveil de l'esprit critique et satirique. Historiens et prédicateurs. — XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Poésie de cour et poésie bourgeoise. La littérature politique et l'idée de patrie. L'histoire et l'éloquence. Le réalisme et les origines du roman. Villon. Le théâtre. L'humanisme et les précurseurs de la Renaissance. Les grandes œuvres. Bibliographie et plans de leçons.

*Le Seizième siècle.* — Les grands courants : l'Humanisme, l'Italianisme, la Réforme. — L'œuvre littéraire de la Renaissance : la détermination de l'idéal classique. — Les grandes œuvres : bibliographie et plans de leçons.

*Le Dix-septième siècle.* — La préparation du classicisme (1610-1660). Influences littéraires : l'humanisme, l'Espagne et l'Italie. Influence de la société : l'organisation de la vie mondaine. — Le mouvement religieux et le rationalisme. Le courant idéaliste et le courant réaliste. Les grandes œuvres : bibliographie et plans de leçons. — Le naturalisme classique (1660-1715). Ses éléments, ses tendances, son objet, ses limites. — Les doctrines de Boileau. La querelle des Anciens et des Modernes. Les grandes œuvres : bibliographie et plans de leçons.

*Le Dix-huitième siècle.* — Le prolongement du rationalisme classique. L'influence des salons et des bienséances. — Extension de la critique rationnelle aux sujets réservés : la religion, la morale, la politique. Les grandes œuvres : bibliographie et plans de leçons. — Le goût de l'observation et de l'expérience : influence des sciences expérimentales : philosophie et politique expérimentales. — Le goût du sentiment. L'influence anglaise. L'influence de Rousseau. Le sentiment dans la philosophie, la politique, la littérature. Les grandes œuvres : bibliographie et plans de leçons.

*Le Dix-neuvième siècle.* — Le passage du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : les grands faits historiques, les courants nouveaux. — Le romantisme. La revanche du « moi » dans la littérature française : le triomphe de l'imagination et de la sensibilité. Les grandes œuvres : bibliographie et plans de leçons. — L'esprit scientifique. Positivisme et naturalisme. Le Parnasse. — La littérature contemporaine. De l'une à l'autre guerre (1870-1914). Les grandes œuvres : bibliographie et plans de leçons.

SECTION IV. — *Phonétique du français* (24 leçons).

Président : M. Poiret, maître de conférences à la Faculté des Lettres.

Collaborateur : M. Marichelle, de l'Institution des Sourds-Muets.

*Objet et méthodes.* — Objet de la phonétique. Les méthodes : phonétique

descriptive et phonétique expérimentale. Appareils d'enregistrement de la parole. Machines parlantes. Lecture et interprétation des tracés.

*Les sons isolés.* — Les voyelles. Leur nature. La question du timbre. Les voyelles françaises et leur classement. Les consonnes : caractères généraux et classement. Les consonnes françaises.

*Combinaison des éléments de la parole.* — Actions réciproques. Caractères généraux de la prononciation française. — La syllabe. Caractères essentiels. Adaptation des voyelles aux éléments associés dans la syllabe. — Le mot et la phrase : 1. Phénomènes à l'initiale et à la finale. Hiatus et liaisons en français ; 2. Variations dans la durée, l'intensité et la hauteur des éléments de la parole, leur détermination et leur expression graphique. Quantité, intonations, accentuation en français. Rôle phonétique de la ponctuation.

SECTION V. — *Lecture à haute voix* (8 leçons, 30 exercices pratiques).

Président : M. Copeau, directeur du Théâtre du Vieux-Colombier.

Collaborateurs : M<sup>me</sup> Bing, du Théâtre du Vieux-Colombier ; M. Jean Blaise.

*Principes généraux.* — La gymnastique de la bouche. Règles et fautes générales. Le mot. Physionomie des mots. La phrase. La respiration, la voix. Configuration de la phrase. Le sens, soumission au sens.

*La différence des genres.* — Le récit (romans, contes, nouvelles, histoire, lettres, mémoires, etc...). L'éloquence. Le vers. Mètre, nombre, rythme. Soumission au rythme. La poésie ancienne. La poésie moderne. Le lyrisme pur. Le théâtre (classique), en prose et en vers. Le dessin dramatique. Le théâtre (moderne) en prose. Le dialogue réaliste.

SECTION VI. — *Le vocabulaire français* (38 conférences et exercices pratiques).

Président : M. Huguet, professeur à la Faculté des Lettres.

Collaborateurs : MM. Bony, inspecteur primaire de la Seine ; Minouflet, professeur au Lycée Hoche à Versailles ; Refort, professeur au Lycée Rollin.

*Les catégories essentielles vocabulaire.* — Mots rangés par idées. Synonymes. Homonymes. Locutions. Mots abstraits. Mots techniques, Archaismes.

*Procédés d'acquisition du vocabulaire.* — Des mots les plus simples aux mots abstraits. Place et rôle de chaque mot dans la langue. Comment se différencient les synonymes. Sens propre et sens figuré. Les diverses acceptions d'un même mot. La langue parlée et la langue écrite. Place à

taire à l'histoire. Moyens occasionnels d'acquisition du vocabulaire dans la classe (conversations, lectures, etc...); hors de la classe (rue, campagne, maison, musées, monuments, cinématographes, etc...). Les dictionnaires, comment s'en servir.

*Adaptation de ces procédés à l'enseignement.* — Gradation des leçons, leur adaptation à l'âge des élèves et à leur connaissance de la langue. Programme type de lectures et d'exercices de conversations et de rédaction.

SECTION VII. — *Grammaire, formes et syntaxe du français* (32 conférences et exercices pratiques).

Président : M. Lanusse, professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand.

Collaborateurs : M<sup>lle</sup> Guenot, professeur au Lycée Racine ; MM. Fouquet, professeur au Lycée Voltaire ; Frey, professeur au Lycée Michelet ; Refort, professeur au Lycée Rollin ; Sudre, professeur au Lycée Louis-le-Grand et à l'École Normale de Saint-Cloud ; Yvon, professeur au Lycée Henri IV.

*Examen des méthodes grammaticales.* — Préparation aux méthodes. Rôle de la grammaire dans l'enseignement de la langue. Langue écrite et langue parlée. Langue de la prose et langue des vers. La langue moderne, la langue du XVII<sup>e</sup> siècle, la langue du XVI<sup>e</sup> siècle. Critique des méthodes et des manuels. La grammaire historique.

*Adaptation des méthodes à l'enseignement.* — La leçon de grammaire ; utilisation pratique des textes. Les exercices sur les textes. L'explication grammaticale ; lien entre l'explication grammaticale et la leçon de grammaire. Les exercices spéciaux : analyse, dictée, thème, version, textes à compléter, à transformer, à corriger, à reproduire. La conversation : son rôle ; comment préparer et diriger cette sorte d'exercice.

*Organisation et plan d'un cours.* — Les diverses manières dont le futur maître organisera son enseignement : la matière, le plan. Moyens d'unir l'enseignement de la grammaire aux autres parties de l'enseignement de la langue : Vocabulaire, orthographe, etc... — Moyens d'unir l'enseignement de la grammaire à l'étude du style.

SECTION VIII. — *L'orthographe française* (8 leçons et 28 conférences et exercices pratiques).

Président : M. Beaulieux, bibliothécaire à la Sorbonne.

Collaborateurs : MM. Bony et Poitrial, inspecteurs primaires du département de la Seine.

*L'orthographe française jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.* — L'orthographe jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Causes de son évolution à partir du XV<sup>e</sup> siècle. La graphie historique et étymologique. Les essais de réformes. La graphie dans les éditions successives du Dictionnaire de l'Académie.

*L'orthographe française au XIX<sup>e</sup> siècle.* — Place considérable de l'enseignement orthographique dans les écoles. Tentatives de réformes. Difficultés de l'établissement d'une graphie rationnelle. L'acquisition des souvenirs orthographiques : souvenir d'articulation, souvenir graphique, souvenir auditif, souvenir visuel. Leur coordination rationnelle.

*L'enseignement de l'orthographe.* — L'orthographe d'usage. L'orthographe grammaticale. Les exercices oraux et les exercices écrits : la correction des dictées. L'orthographe dans tous les exercices scolaires. La ponctuation.

SECTION IX. — *Composition française* (6 leçons et 32 conférences et exercices pratiques).

Président : M. Mornet, maître de conférences à la Faculté des Lettres ; Collaborateurs : M<sup>lle</sup> Streicher, maîtresse adjointe à l'École Normale de Sévres ; MM. Gaiffe, professeur au Lycée Carnot ; Maynial, professeur au Lycée Henri IV ; Weil, professeur au Lycée Janson-de-Sailly.

*Histoire de l'art de la composition française et principes de cet art.* — Les origines de la composition classique, l'étude des anciens : Malherbe, Boileau. La composition oratoire dans la littérature classique, son influence. La composition dramatique, son influence. La composition philosophique ou déductive. La composition lyrique ; Rousseau. La composition pittoresque. Premiers modèles romantiques, Parnassiens, etc...

*L'enseignement de la composition.* — Les premiers exercices de composition. Les narrations. De la narration à la dissertation : la logique enseignée par la narration et le dialogue ; la composition logique enseignée par les grands écrivains ; les exercices préparatoires à la composition logique ; formes élémentaires de la dissertation ; analyse littéraire, explication d'une pensée. La dissertation. Comment enseigner la réflexion personnelle. La correction des devoirs. Rapports avec les autres branches de l'enseignement du français.

SECTION X. — *Explication des textes* (6 leçons, 32 conférences).

Directeur : M. Michaut, professeur à la Faculté des Lettres. Collaborateurs : MM. Bezard, professeur au Lycée Hoche, à Versailles ; Canat, professeur au Lycée Louis-le-Grand ; Morel, professeur à l'École Alsacienne ; Radouant, professeur au Lycée Henri IV.

*L'explication française.* — Son histoire. Sa place dans l'enseignement français. Valeur de cet exercice.

*Les différentes sortes d'explications selon l'auditoire auquel elles sont adressées et selon les textes choisis.* — L'explication proprement littéraire ; méthode de préparation ; méthode et plan d'une explication type ; applications et discussions.

En outre, des littérateurs, des artistes, des savants et des hommes d'action seront invités à venir donner des conférences sur les grands courants littéraires, artistiques, scientifiques, politiques et économiques de la France contemporaine.

## CONDITIONS

Les conditions du fonctionnement de l'École sont les suivantes :

1. — L'École est ouverte aux hommes et aux femmes âgés de 18 ans au moins, français et étrangers.

2. — Sont exigibles à l'entrée à l'École :

*Pour les élèves français* : le diplôme du baccalauréat ou du brevet supérieur, ou bien celui de fin d'études des lycées et collèges de jeunes filles ;

*Pour les élèves étrangers* : un diplôme ou certificat des établissements d'instruction où ils ont fait leurs études dans leur pays d'origine.

Toutefois, à défaut de ces pièces officielles de scolarité, français et étrangers pourront produire des lettres ou certificats, provenant de personnes notables et attestant que le postulant a une culture générale suffisante pour suivre l'enseignement de l'École. Ces lettres ou certificats seront examinés et appréciés par une Commission spéciale, nommée par la Direction de l'École, qui décidera si le postulant peut être admis. Les étudiants admis dans ces conditions devront subir un examen probatoire au bout d'un mois.

Le prix de l'inscription pour chacune des deux séries de cours est de 300 francs (non compris les frais de l'immatriculation à l'Université, qui est obligatoire). Le droit d'examen est fixé à 80 francs.

Les étudiants seront admis à prix réduits à ceux des Cours de Civilisation française organisés en Sorbonne qu'ils désireraient suivre. Ils pourront aussi profiter de l'enseignement de l'Institut de pédagogie. L'immatriculation à l'Université leur donne le droit d'assister aux cours et conférences de la Faculté des Lettres et de travailler à la Bibliothèque.

3. — Les cours sont divisés en deux semestres : Novembre-Février, Mars-Juin, et terminés par un examen de fin d'études en vue de l'obtention du *diplôme d'aptitude à l'enseignement du français à l'étranger*. L'examen sera subi devant un jury composé en majorité de Professeurs de la Faculté des Lettres. Le diplôme sera délivré au nom de l'Université par le Recteur.

L'examen de fin d'études se compose d'épreuves écrites, avec caractère éliminatoire, et d'épreuves orales.

*Épreuves écrites* : 1° Commentaire grammatical de passages tirés d'un auteur du XVI<sup>e</sup> siècle et de plusieurs auteurs du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(Ces passages seront choisis dans une liste d'auteurs déterminés chaque année)

2° Composition française sur un sujet relatif à un des auteurs du programme.

*Épreuves orales* : 1° Lecture à haute voix et explication littérale et littéraire d'un texte choisi par le jury parmi les auteurs du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle. (Le « Dictionnaire Général » ainsi qu'un Manuel de Littérature française seront mis à la disposition des candidats et des aspirantes pour la préparation de cette épreuve qui est d'une heure.)

2° Exposé dogmatique d'une question de grammaire.

3° Exposé relatif soit à l'histoire, soit à la géographie de la France, soit à la phonétique du français, soit à l'ancien français, soit à la littérature du moyen âge. Les candidats et les aspirantes pourront opter pour l'une ou l'autre de ces matières, mais l'épreuve est obligatoire.

En dehors de ces épreuves obligatoires, les candidats et les aspirantes pourront être interrogés sur une autre matière. Mention en sera faite sur le diplôme.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Sudre, Secrétaire de l'École, 85, Boulevard de Port-Royal, Paris, XIII<sup>e</sup>.



Pour les articles non signés :  
Le Directeur-gérant, P. DESJARDINS.

# SOMMAIRE

---

COURRIER DE FRANCE.

## I. Connaissance de la France passée

*La Normandie, VI*..... Henri PRENTOUT

## II. Enquête sur la France actuelle

*Le fait religieux dans la France contemporaine, II*..... Alfred RÉBELLIAU

*Système des Beaux Arts*..... Roger NATHAN

*Paul Dukas*..... G. MARCEL

CHRONIQUES.

*Vie paysanne*..... Émile GUILLAUMIN

*Chronique littéraire*..... Daniel MORNET

*Chronique des lettres contemporaines*..... J. ERNEST-CHARLES

## III. Documents et correspondance

*Michel Bréal*..... Antoine MEILLET

*Préparation des professeurs de français à l'étranger.*